

PROPOSITION POUR L'ACQUISITION,
L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE

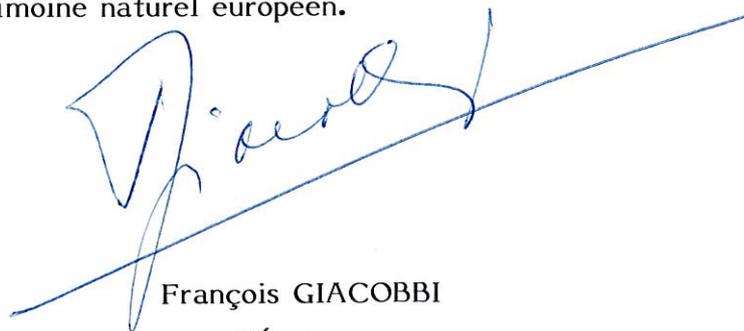
L'ETANG DE BIGUGLIA

CORSE FRANCE

AVRIL 1988

Elément fondamental de l'équilibre écologique du Département de la HAUTE-CORSE, la zone humide de BIGUGLIA constitue à l'évidence un lieu privilégié où peut s'exercer en pleine responsabilité une politique de préservation mais aussi de développement intégré.

Elle appartient de ce fait non seulement au patrimoine naturel insulaire mais de plein droit au patrimoine naturel européen.



François GIACOBBI

Sénateur

Président du Conseil Général de la Haute-Corse

Président du Parc Naturel Régional de Corse

Président de la Fédération des Parcs Naturels de France

Président honoraire de la Fédération des Parcs Naturels et Nationaux d'Europe

SOMMAIRE

Introduction

1 - Présentation de l'étang

- 1.1 Situation et morphologie
- 1.2 Géologie
- 1.3 Hydrologie

2 - Intérêt biologique

- 2.1 Végétation et flore
- 2.2 Avifaune
- 2.3 Reptiles et amphibiens
- 2.4 Chauves - souris
- 2.5 Milieu aquatique

3 - La pêche

4 - Atteintes au milieu

- 4.1 Les pollutions
- 4.2 L'urbanisation
- 4.3 La chasse

5 - Conservation - Aménagement - Gestion

- 5.1 Périmètre d'intervention
- 5.2 Propositions de gestion
- 5.3 Structures de gestion

INTRODUCTION

L'étang lagunaire de Biguglia, avec son plan d'eau de 1 450 hectares de surface, est le plus grand étang de Corse. C'est un site d'intérêt écologique majeur pour l'avifaune mais aussi pour les reptiles et les amphibiens ainsi que pour la flore.

Cet étang, et l'avifaune qu'il accueille, sont menacés par diverses nuisances liées d'une part à l'urbanisation du cordon lagunaire et à l'absence de réseau d'assainissement efficace et d'autre part à une pratique incontrôlée de la chasse.

Deux espèces d'oiseaux ont déjà disparu de ce site au cours des trente dernières années. Il s'agit du Pygargue à queue blanche et de l'Erismature à tête blanche.

L'étang est aujourd'hui la propriété indivise d'un groupe de propriétaires qui louent la lagune à un pêcheur sans bail de longue durée et qui ne réalisent aucun investissement ni pour la protection ni pour la mise en valeur aquacole du plan d'eau qui est exploité de manière très extensive.

Cette situation foncière constitue un frein au règlement des divers problèmes qui se posent : pollutions, nuisances dues à la chasse, absence de rénovation des équipements de pêche et de suivi hydrobiologique. Ce problème est en outre aggravé par le fait que l'étang se situe sur le territoire de 4 communes.

Pour sauvegarder cet étang et la mosaïque d'habitat qu'il constitue pour la faune et la flore il convient donc de résoudre le problème foncier et d'assurer une maîtrise publique afin d'y mener une politique de protection allant dans le sens de l'intérêt commun.

L'absence, jusqu'à présent, d'un maître d'ouvrage unique et soucieux de préserver le milieu naturel n'a pas favorisé l'élaboration de projets d'aménagement et de gestion chiffrés et définitifs. Les grandes lignes des actions à engager ont toutefois été esquissées.

- Maîtrise des pollutions.
- Préservation de la végétation (habitats).
- Conservation de la faune, et notamment de l'avifaune, mise en place d'une gestion cynégétique.

- Mise en oeuvre d'une politique d'accueil du public.
- Relance des activités de pêche.

Afin de mettre en oeuvre une telle politique de conservation, le Département de la Haute Corse envisage d'acheter le plan d'eau dans un premier temps puis les rives et les massifs boisés du cordon lagunaire dans un second temps.

The "Etang de Biguglia" (Island of Corsica - France) which covers a surface of 1450 hectares is the biggest lagoon in Corsica. It is a site of major ecological interest for the avifauna, the reptiles and the amphibians as well as the flora.

This brackish lagoon and its avifauna are threatened by several harmful effects, such as the housing development between the lagoon and the sea, the lack of an effective purifying system, and uncontrolled hunting practice. Two species of birds have already disappeared from this site in the last thirty years. There are the white-tailed Eagle and the White-headed Duck.

Today, the lagoon is an individed property belonging to a group of owners who rent it to a fisherman without a long term agreement and who don't realise any investment neither for the conservation, nor for the aquafarming.

The landownership situation prevents finding a solution to the different problems which occur : pollution, damage caused by hunting, lack of renovation of the fishing equipment and hydrobiological control. This problem is made worse by the fact that the lagoon is situated on the territory of four communes.

To save this lagoon and the different habitats that it constitutes for the fauna and the flora it is necessary to resolve the landownership problem and to assure public control, before being able to follow a policy of conservation in the public interest.

The absence until now of a coordination interested in preserving the ecological interest of the lagoon has not favored the elaboration of definitive and calculated conservation projects. The main plans of action have nevertheless been drafted :

- control of the pollution*
- preservation of the vegetation (habitats)*
- conservation of the fauna, especially the avifauna, and creation of a cynegetic administration*
- effectuate a policy of public information*
- extension of the fishing activities.*

Before being able to organize such a policy of conservation the "Departement de la Haute Corse" firstly considers buying the lake and then secondly the edges and the clumps of trees surrounding the lagoon.

1 - PRESENTATION

1.1. SITUATION ET MORPHOLOGIE

Situé au nord-est de la Corse, entre BASTIA et l'embouchure du Golo, l'étang de Biguglia occupe la quasi-totalité du littoral de la plaine de la Marana et s'étend sur les 4 communes de FURIANI, BIGUGLIA, BORGO et LUCCIANA.

C'est le plus grand étang de l'île. Sa surface est de 1 450 ha, il mesure 11 km de longueur et 2,5 Km de largeur. La profondeur moyenne est de 1 m avec un maximum de 1,8 à 3,0 m dans le chenal nord.

Cet étang lagunaire est allongé parallèlement à la mer et séparé de celle-ci par un lido dont la largeur n'excède pas 1 km. Son grau est situé au nord, à l'extrémité d'un long et étroit chenal. Au sud, l'étang communique avec l'embouchure du Golo par le canal de Fussone.

Au sein même de l'étang plusieurs zones peuvent être distinguées :

- le chenal nord, limité au sud par la zone des bordigues qui relie l'île du Fort, où est située la pêcherie, à Tombolo bianco, sur le lido.
- le bassin central qui descend jusqu'à la presqu'île de San Damiano.
- la presqu'île de San Damiano, dont la superficie est de 118 ha et qui délimite un bassin entre elle et le lido (bassin de San Damiano).
- le bassin sud dans lequel débouche le canal de Fussone.

A l'ouest et au sud, l'étang est entouré par une ceinture de canaux de drainage dont la construction déjà ancienne a permis la mise en culture de la plaine alluviale.

Le cordon lagunaire est en partie urbanisé avec une capacité d'accueil estivale d'environ 9 000 lits.

1.2. GEOLOGIE

Il s'agit d'un étang d'origine lagunaire qui a été formé par le remaniement marin des alluvions de la plus importante rivière de Corse, le Golo.

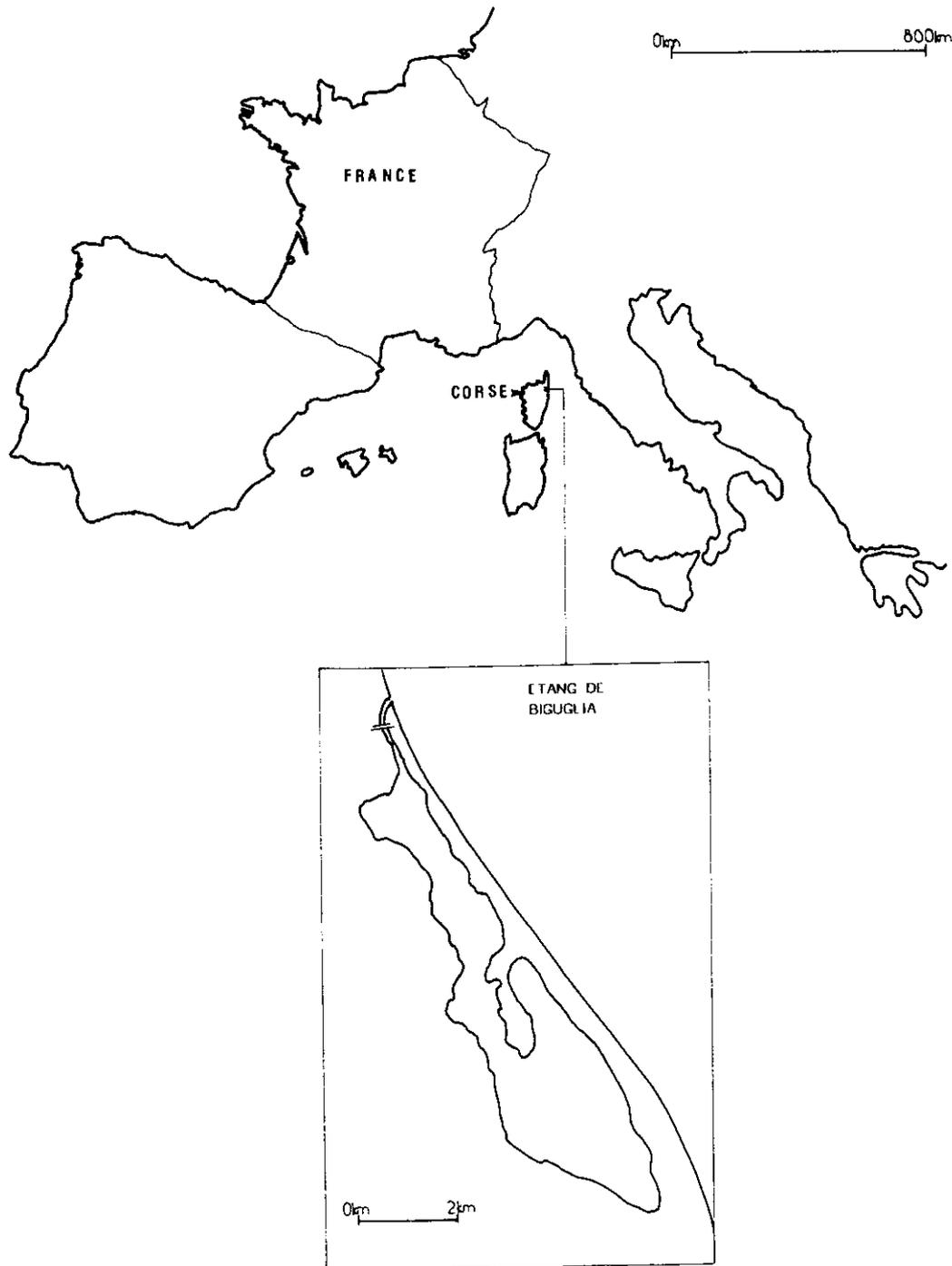


Figure 1 : Carte de situation

Le bassin versant est localisé dans une zone de schistes lustrés et d'alluvions anciennes.

Le pourtour immédiat de l'étang est situé sur des alluvions récentes avec quelques taches d'alluvions anciennes (San Damiano).

Le profil sédimentologique de l'étang est classique avec le centre et la rive continentale composés d'un sédiment fin, riches en vase organique (piégeage par les roselières et décantation) tandis que la rive du lido est composée de sable grossier parfois coquiller qui forme des plages.

1.3. HYDROLOGIE

De par sa forme allongée, sa superficie et l'existence d'une communication avec la mer, étroite et située à son extrémité nord, l'étang de Biguglia est un milieu confiné dont les échanges avec le milieu marin sont limités.

L'étendue de son bassin versant, drainé en partie par un cours d'eau important, le Bévinco, lui assure un apport annuel d'eau douce très important dont 25 % sont d'origine artificielle. Cet apport lui permet de renouveler 3,5 fois son volume en moyenne par an, et maintien un taux de salinité faible, notamment dans la moitié sud, la plus confinée.

Ces deux caractéristiques sont déterminantes pour l'écologie de cet étang :

- le confinement se caractérise par une zonation biologique qui divise l'étang en deux parties situées de part et d'autre de la presqu'île de San Damiano : au nord une zone sous influence marine et au sud une zone confinée à affinité dulçaquicole. Cette dernière zone est la plus intéressante sur le plan biologique car elle permet l'existence d'herbiers et d'une faune benthique nécessaires au maintien d'une avifaune abondante et variée.

- les apports d'eau douce, responsables du faible taux de salinité, sont caractérisés par d'importants apports artificiels (25 %) liés au drainage dont le rôle est déterminant, particulièrement en période estivale.

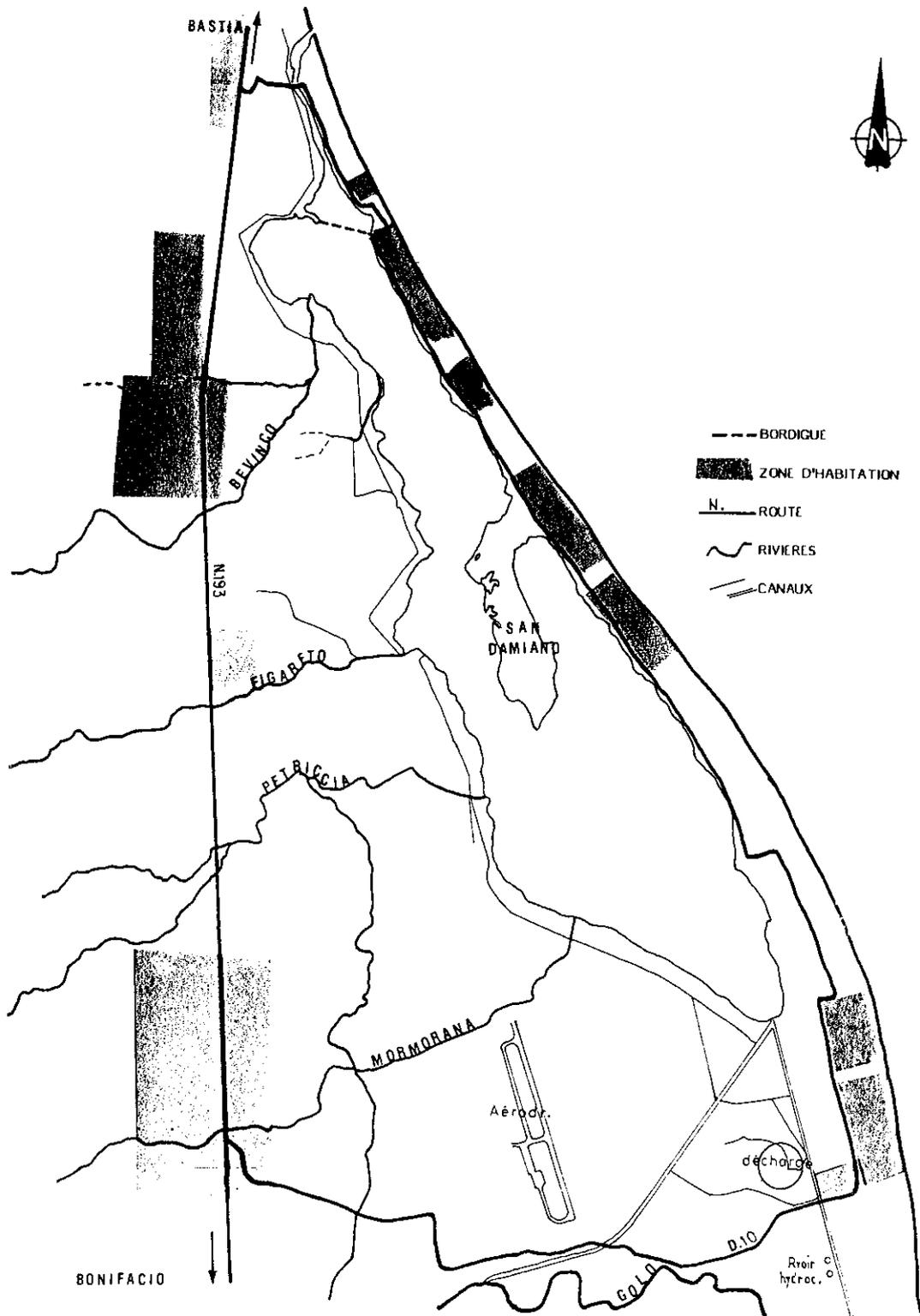


Figure 2 : Hydrographie et environnement de l'étang de Biguglia

Ces apports sont cependant responsables de l'eutrophisation de l'étang observée depuis une vingtaine d'années, et liée à l'enrichissement en azote et en phosphore, éléments apportés par les eaux de ruissellement et de drainage qui véhiculent les rejets directs ou diffus, consécutifs à l'occupation humaine du bassin versant et aux activités agricoles et industrielles.

Inversement, de par leur volume, les apports d'eau douce favorisent une dilution et un renouvellement important des eaux de l'étang, ce qui permet une élimination des substances dissoutes et limite le phénomène d'eutrophisation.

L'étang ne se restreint pas à une cuvette caractérisée par des apports d'eau douce et des échanges avec le milieu marin. C'est aussi une zone humide, constituée d'un ensemble de milieux : l'étang, les roselières, les vasières, les canaux, les marécages, les prairies humides, les bois d'aulnes etc.

Cette mosaïque de biotopes constitue un tout, chacun possède ses propres caractéristiques et tous les biotopes sont en interaction. Le fonctionnement global de la zone humide est donc lié à cette diversité de milieux.

2. INTERET BIOLOGIQUE

2.1. VEGETATION ET FLORE

Les environs de l'étang comme le plan d'eau hébergent tous les types de groupement végétaux des zones humides dulçaquicoles et saumâtres de l'Europe méditerranéenne. Il s'agit en Corse de la zone qui présente la plus grande diversité de groupements et d'espèces végétales des milieux humides.

2.11. La végétation aquatique

Celle-ci est constituée d'un **herbier à phanérogames** et d'algues avec une zonation :

- Au nord de la presqu'île l'herbier est dominé par la **zoostère** (*Zoostera noltii*) accompagnée de **ruppia** (*Ruppia cirrhosa*, *Ruppia maritima*) et de **potamogeton** (*Potamogeton pectinatus*).

- Dans la partie sud, la plante à fleur dominante est le potamogeton accompagné de *Myriophyllum spicatum* dans le canal de Fussone dont la présence traduit une salinité moins importante.

2.12. La végétation terrestre

2.121. La végétation dulçaquicole

Les caractéristiques hydrologiques avec des apports d'eau douce liés aux apports naturels et au drainage permettent principalement le développement d'une végétation dulçaquicole :

- Sur les rives sud et ouest, ainsi qu'au nord de l'embouchure et à l'extrémité sud de l'étang, se développe **une ceinture de roselières**, (*Phragmites communis*) qui participe au piégeage des sédiments.

- En arrière de cette ceinture, dans les zones plus exondées, se développe **une joncaie**.

- Le réseau de canaux de drainage héberge **une végétation des eaux douces circulantes** (*Typha...*).

2.122. La végétation des zones saumâtres

Les groupements des sols saumâtres, liés à des remontées de sel et à l'absence de dessalement en période estivale, sont plus réduits.

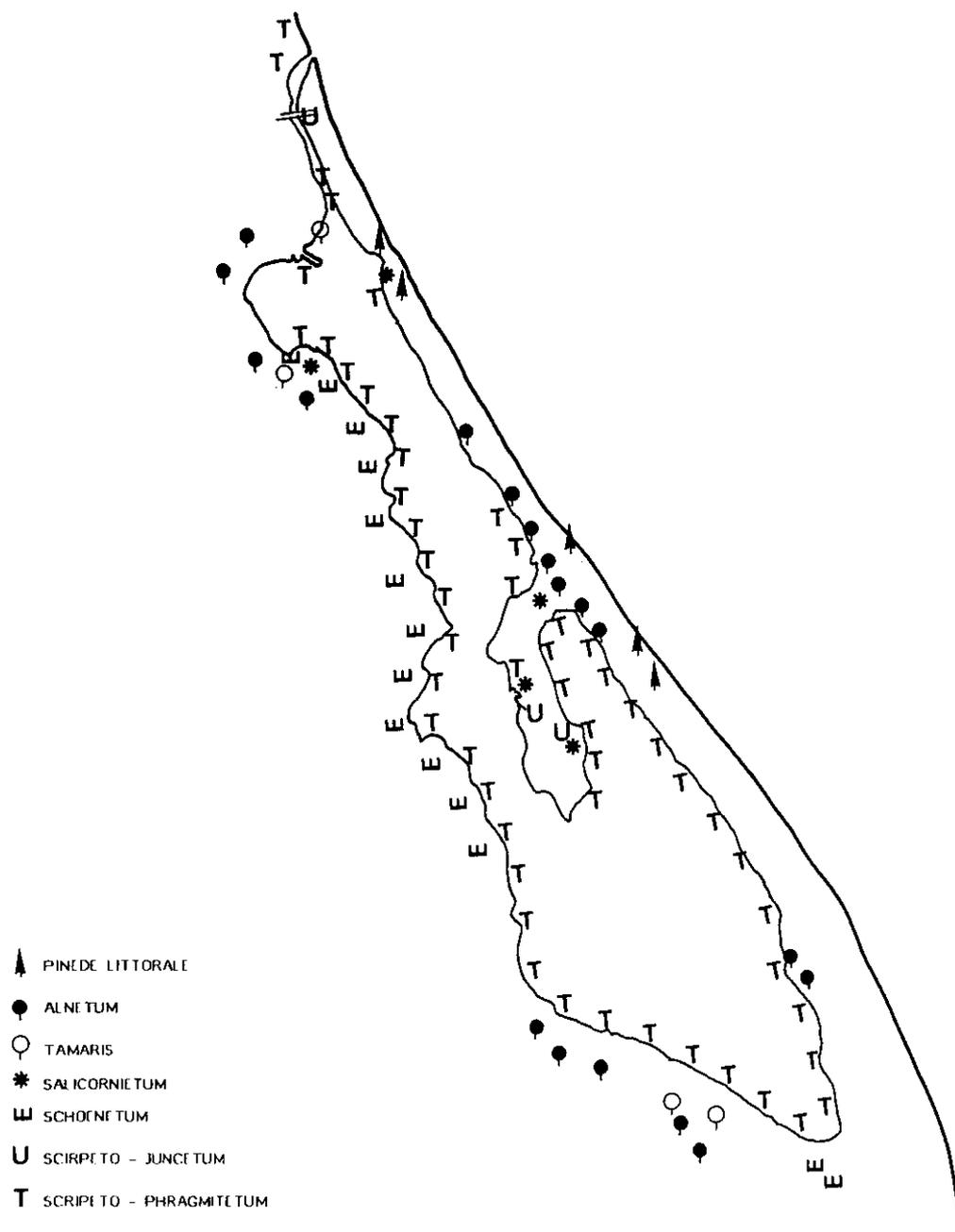


Figure 3 : Cartographie schématique de la végétation des rives

On les rencontre sur de belles étendues à la base de la presqu'île de San Damiano, aux environs de l'ancienne embouchure de l'étang et dans les petits marais de la presqu'île de San Damiano.

2.123. Les zones boisées

La mise en culture, déjà ancienne, des sols alluvionnaires qui entourent l'étang, a réduit la forêt à un état embryonnaire avec une seule belle **aulnaie** (*Alnus glutinosa*) au sud-ouest de la lagune et quelques bosquets dispersés çà et là.

L'agriculture et le drainage sont vraisemblablement responsables de la disparition presque totale du **chêne pédonculé** (*Quercus robur*) dont il subsiste quelques individus épars seulement.

Sur le cordon lagunaire, les massifs boisés se limitent à quelques **pinèdes** (*Pinus pinaster*) et à des **suberaies** (*Quercus suber*) très dégradées par l'urbanisation et les incendies.

La mise en culture de la presqu'île de San Damiano s'est faite au dépend du **chêne liège** (*Quercus suber*) essence particulièrement adaptée aux sols profonds.

La régression générale des zones boisées a eu une incidence non négligeable sur la régression de certaines espèces d'oiseaux comme le Pygargue à queue blanche.

2.13. La flore

L'étang, ses rives et les canaux sont intéressants sur le plan floristique pour la mosaïque de groupements végétaux que l'on y rencontre et qui héberge une flore diversifiée dont la survie est menacée par la régression générale des zones humides qui sont comblées, drainées et urbanisées en bien des régions du littoral corse.

La régression des aulnaies est responsable de la raréfaction d'une fougère, *Thelypteris palustris* dont la seule localité corse est située à Biguglia. La multiplication des décharges sauvages a entraîné la disparition d'une plante endémique *Romulea corsica*, qui n'était connue qu'à Biguglia, et la raréfaction de *Lupinus lutea* dont l'unique localité de Corse a été détruite en grande partie.

Plusieurs plantes rares en Corse sont encore présentes dans des environs de l'étang ; *Bassia hirsuta* sur les rives ; *Thalictrum méditerranéum* dans les roselières ; *Plantago arenaria* , **Ononis diffusa*, *Chenopodium multifidum*, **Ononis variegata*, **Centaurea spherocéphala* sur le cordon lagunaire.

2.2. AVIFAUNE

Sur les 115 espèces d'oiseaux d'eau rencontrées en Corse, plus d'une centaine l'ont été à Biguglia. Parmi les 82 espèces régulières, on relève 15 nicheuses et 67 migratrices. Parmi ces dernières une trentaine y hivernent, certaines avec des effectifs importants (voir tableau 1).

2.21. Les espèces d'oiseaux disparues

Deux espèces ont disparu de l'étang de Biguglia : l'Erismature à tête blanche et le Pygargue à queue blanche. La maîtrise foncière de l'étang et des rives permettrait de limiter les actions de chasse. Mais leur réintroduction nécessiterait une réforme radicale de la pratique de la chasse dans les zones humides de la Corse.

L'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) n'a jamais dû être très abondant en Corse. Une petite population de ce canard sédentaire a habité Biguglia jusque dans les années 1960 : quatre ou cinq individus étaient encore observés en juillet 1964 et un couple en avril 1966. Il disparut peu de temps après. Comme en Sardaigne où il est également éteint, c'est la chasse qui a provoqué sa disparition . Une protection efficace en Andalousie assure depuis quelques années une remontée spectaculaire des effectifs de la petite population d'Europe occidentale.

Le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) habitait les zones humides de l'île, fréquentant aussi les montagnes de l'intérieure, où il côtoyait aigles royaux et gypaètes barbus... Il disparut complètement de la Corse dans le courant des années 1960 à la suite des empoisonnements et de l'intensification de la chasse, favorisée par la multiplication des voies d'accès à l'étang. Il fut régulièrement observé à Biguglia dans les années 1920 - 1930 où il devait nicher sur le lido ou sur la presqu'île de San Damiano. Comme l'espèce précédente, le Pygargue a également disparu en Sardaigne.

* Plantes absentes de France continentale

2.22. Les oiseaux d'eau nicheurs

Le nombre des espèces nicheuses est actuellement faible, mais compte tenu des résultats obtenus dans les zones humides de Sardaigne, grâce à des aménagements et à une protection efficace, il serait envisageable d'enrichir les capacités de l'étang.

Les relevés effectués par le **Club Ornithologique de l'Association des Amis du Parc** (depuis 1977), la **Fédération des chasseurs de Haute Corse** (depuis 1986) et l'**Office National de la Chasse** (1985) font apparaître les espèces suivantes :

Grèbe huppé : une dizaine de couples.

Grèbe castagneux : une dizaine de couples au minimum.

Héron pourpré : un à trois couples selon les années.

Butor blongios : nicheur possible dans les roselières du sud de l'étang.

Canard colvert : 5 à 10 couples.

Nette rousse : 2 couples seulement, observés en 1985, alors que l'effectif était supérieur à 5 couples à la fin des années 1970.

Busard des roseaux : un à deux couples selon les années.

Busard cendré : un à deux couples en périphérie de l'étang. Il s'agit d'une espèce nicheuse en expansion en Italie et en Sardaigne et nouvellement nidificatrice en Corse.

Faucon hobereau : un à trois couples selon les années.

Poule d'eau : nicheur abondant dans les roselières.

Foulque macroule : 200 à 400 couples reproducteurs.

Rousserolle effarvate : assez commune dans les roselières.

Rousserolle turdoïde : moins commune que l'espèce précédente.

Bouscarle de Cetti : assez commune dans les roselières.

Cisticole des joncs : commun en périphérie de l'étang.

Les sites de reproduction totalisent une superficie assez limitée (environ 140 hectares de roselières). Les rives de la partie nord de l'étang possèdent peu de roselières favorables aux nidifications, à l'exception de l'embouchure du Bevinco. En revanche, les rives de la partie sud ont des roselières plus étendues et plus propices à la nidification des oiseaux palustres. Les petits marais de la presqu'île de San Damiano sont également favorables.

2.23. L'hivernage dans les roselières

Les études menées par le **Centre Régional de Bagueage de la Corse** depuis 1983 ont montré que de nombreux oiseaux hivernaient dans les roselières qui bordent l'étang. Les espèces les plus abondantes sont les suivantes :

- râles d'eau,
- poules d'eau,
- martins-pêcheurs,
- mésanges rémiz,
- lusciniolles à moustaches,
- pouillots véloces,
- bouscarles de Cetti.

Les informations apportées par le baguage nous renseignent sur l'origine des oiseaux. Elles montrent que les roselières constituent une place d'hivernage ou d'étape importante - notamment en automne - pour des oiseaux originaires d'Europe moyenne : mésanges rémiz et lusciniolles à moustaches notamment (voir figure 4). Des contrôles réalisés sur certains individus de ces espèces migratrices, montrent leur fidélité au site d'hivernage durant l'hiver et même d'un hiver à l'autre.

2.24. L'hivernage sur le plan d'eau

Selon les critères formulés par l'**International Wildfowl Research Bureau** en matière de capacités d'accueil des zones humides en oiseaux d'eau, l'étang de Biguglia est classé "**zone internationale**".

Trois espèces : Foulque macroule, Fuligule morillon et Fuligule milouin hivernent en grand nombre sur l'étang.

L'effectif de chacune d'elles s'élève à plusieurs milliers d'individus et varie d'une année à l'autre (voir figure 5). Ces trois espèces se nourrissent dans l'étang (végétaux et invertébrés aquatiques).

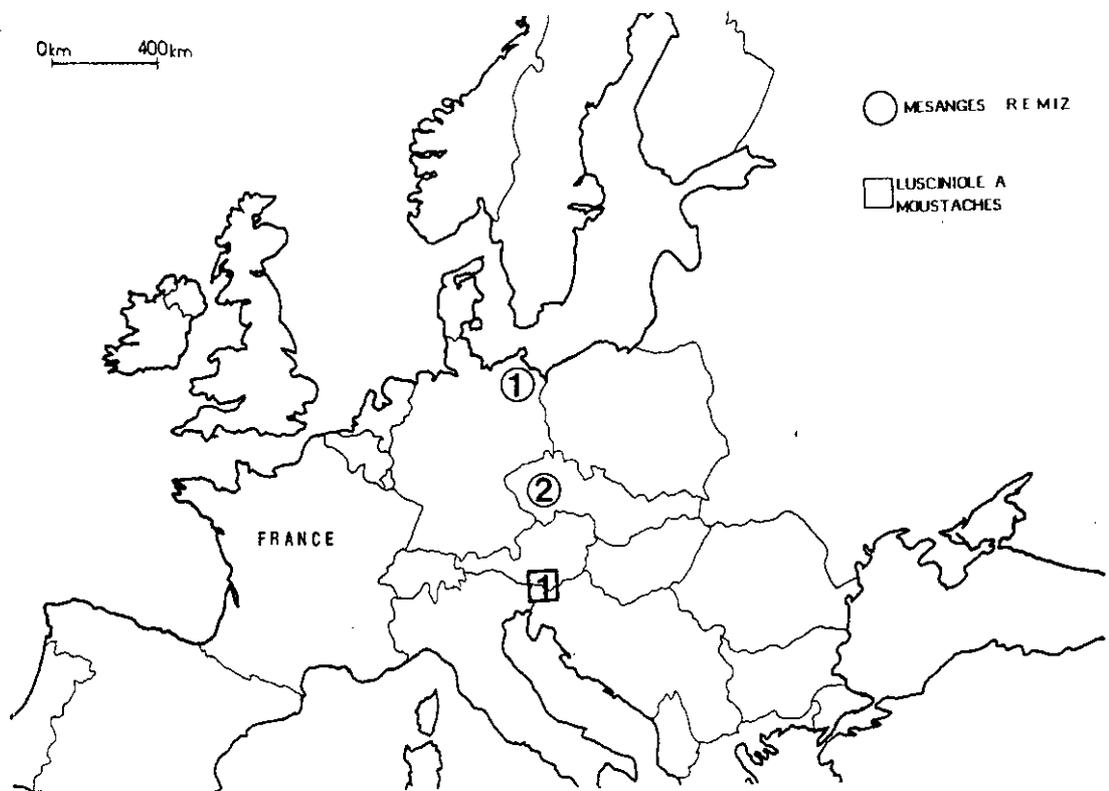


Figure 4 : Origine de deux passereaux hivernant dans les roselières du sud de l'étang au lieu-dit Fornioli, contrôlés ou bagués dans les roselières de Fornioli (Informations Centre Régional de Baguage de la Corse).

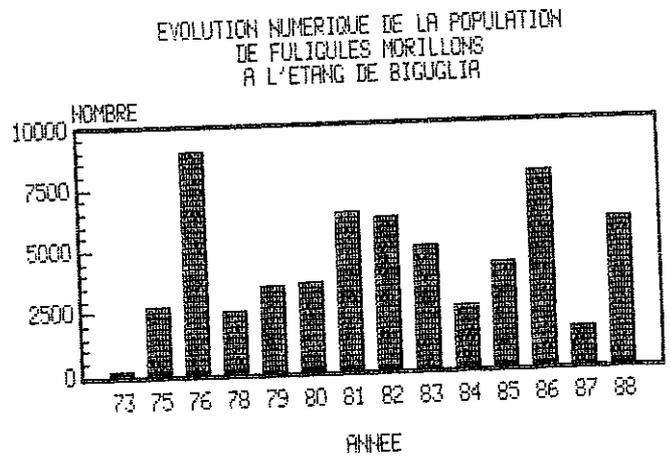
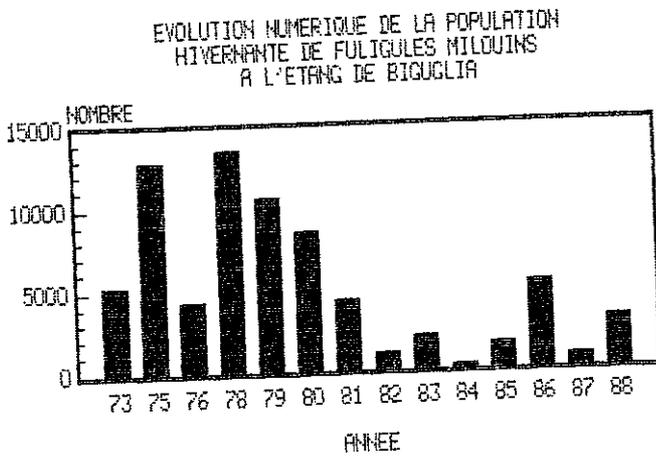
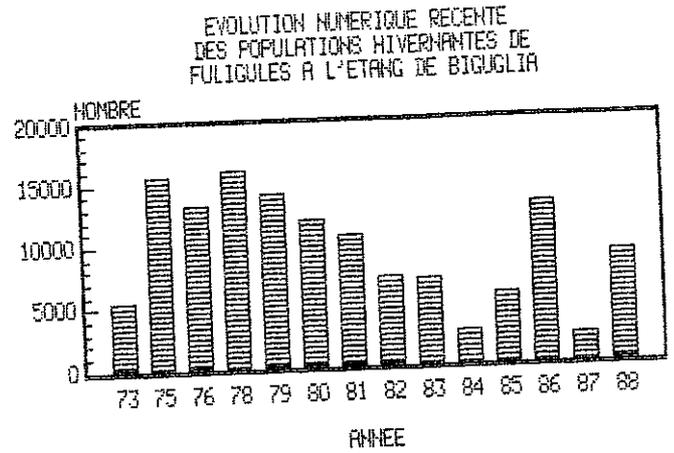
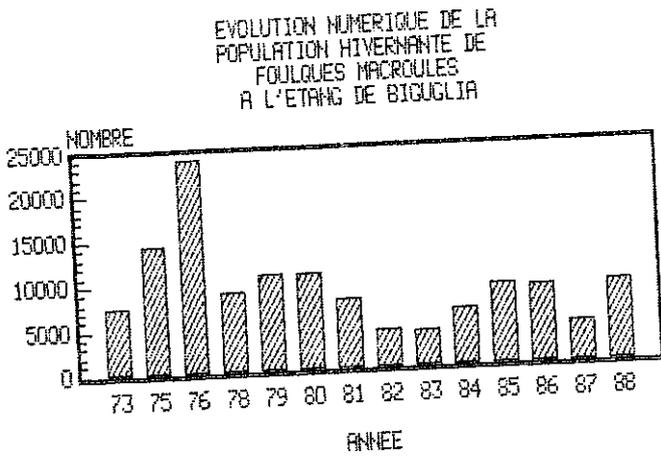


Figure 5 : Evolution numérique des populations d'oiseaux d'eau hivernant sur l'étang (information B.I.R.O.E.).

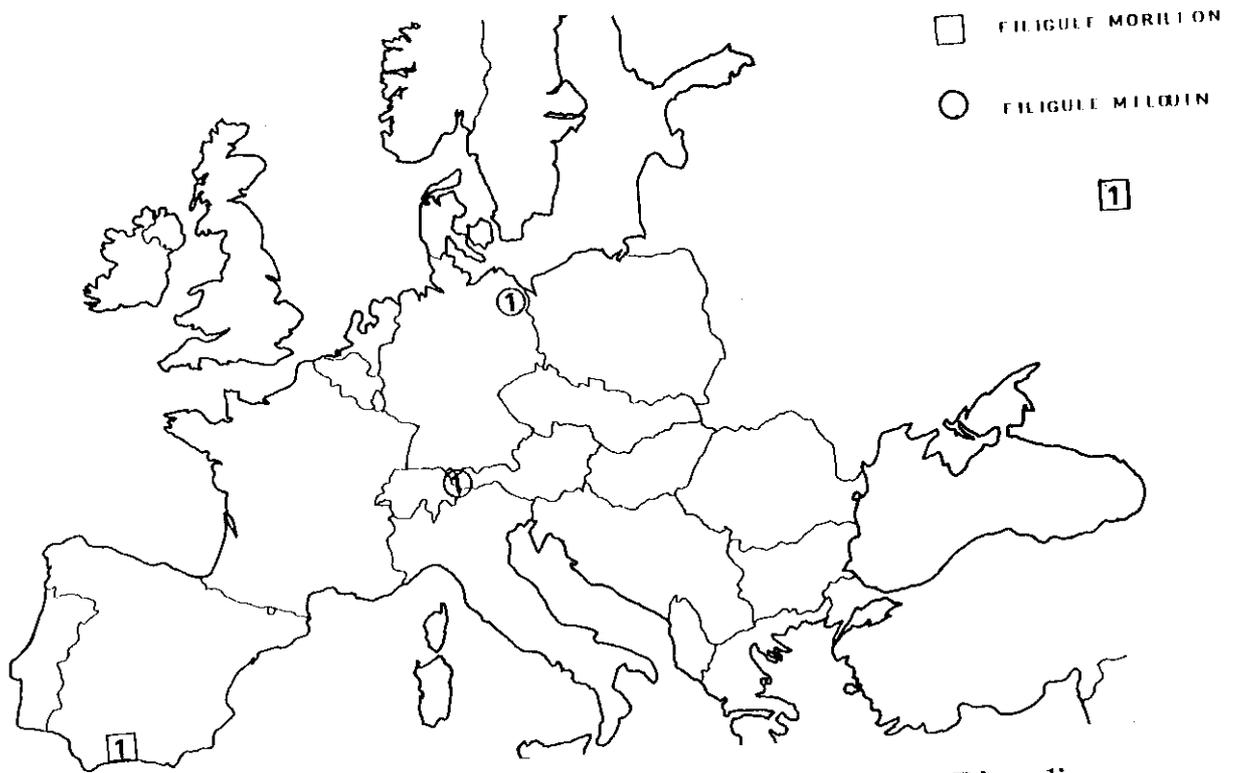


Figure 6 : Origine des Fuligules bagués repris à Biguglia

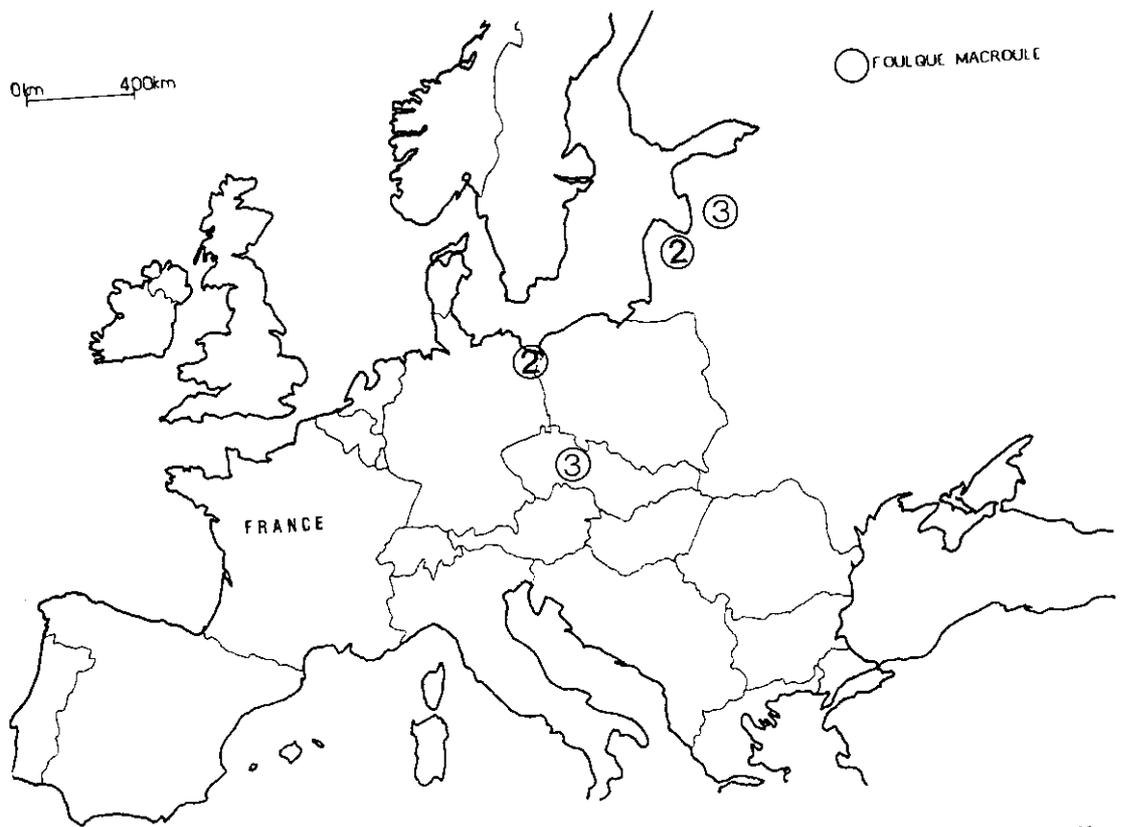


Figure 7 : Origine des Foulques macroules bagués repris à Biguglia

Le nombre des canards de surface est par contre très faible, en partie en raison de la forte pression de la chasse et sans doute en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour s'alimenter. Le stationnement du grand cormoran, important sur les étangs profonds de Diana et Urbino, situés plus au sud, est très limité en raison de la nature lagunaire de l'étang.

Les données de baguage nous apprennent que ces oiseaux hivernants appartiennent pour la plupart à des populations d'Europe centrale et septentrionale (voir figures 6, 7 et 8).

2.25. Biguglia, Escale de Migrateurs

Les rives de la partie nord, notamment Tombolo Bianco, ont des vasières très fréquentées par des oiseaux d'eau, surtout au cours de la migration de printemps et en estivage entre juin et septembre. Au printemps, elles ne constituent pas des places de stationnement mais plutôt des sites d'alimentation utilisés pour quelques heures, durant la migration.

Les observations menées depuis 1979 par le Club Ornithologique de l'Association des Amis du Parc montrent que la plupart des limicoles, des grands échassiers et des laridés (mouettes, goélands, sternes et guifettes) d'Europe s'y arrêtent. Des reprises et des contrôles d'oiseaux bagués à l'étang concernent trois espèces de limicoles originaires d'Europe centrale et septentrionale (figure 9).

2.3. REPTILES ET AMPHIBIENS

Cinq espèces d'Amphibiens et sept espèces de Reptiles peuvent être rencontrées à l'étang de Biguglia. Ces espèces possèdent toutes, soit une distribution ubiquiste, soit une répartition typiquement liée aux plaines de basse altitude en Corse. La composition de la faune herpétologique de Biguglia ne présente donc pas d'originalité particulière.

En revanche, sur le plus grand étang de la Corse, certaines populations atteignent des effectifs très importants. C'est par exemple le cas de la **Grenouille verte** qui vit en Corse en population relativement peu nombreuses dans les basses vallées, les estuaires, les lagunes et les retenues artificielles. Seuls les étangs côtiers, et en particulier celui de Biguglia, ont une surface suffisante pour permettre l'existence d'un grand nombre d'individus de cette espèce fortement territoriale.

La **Cistude d'Europe** fréquente également en grand nombre les eaux douces ou saumâtres de l'étang, des canaux et des fossés inondés. Cette tortue aquatique peuplait autrefois la plus grande partie de l'Europe occidentale et centrale mais elle est aujourd'hui en forte régression dans l'ensemble de son aire. Après celle de la Camargue, la population de l'étang de Biguglia est la population française numériquement la plus importante. De nos jours la Cistude n'est plus consommée en Corse, comme elle l'était encore au début du siècle (les animaux de Biguglia étaient vendus sur le marché de Bastia), la conservation de l'espèce ne devrait pas poser trop de problèmes, à condition bien sûr de préserver les zones humides qu'elle fréquente. De façon évidente, cette tortue s'est bien adaptée à certains aménagements, elle semble même plus abondante le long des canaux d'irrigation et des fossés, que sur les rives de l'étang lui même. C'est pourquoi une gestion intelligente de l'étang de Biguglia devrait permettre d'assurer l'avenir de la Cistude, ainsi que celui des autres reptiles et amphibiens présents sur le site.

2.4. CHAUVES-SOURIS

La Corse est une région privilégiée en Europe pour les Chauves-souris dont 25 espèces ont été identifiées. L'étang de Biguglia n'a pas fait l'objet de nombreuses prospections depuis les années 1950 où une dizaine d'espèces furent notées. Signalons toutefois que la rare **Pipistrelle de Nathusius** y fut capturée en 1956, ainsi que le **Murin à moustaches** en 1955.

2.5. MILIEU AQUATIQUE

La faune aquatique de cet étang est de type euryaline. Elle est peu diversifiée et ne présente guère d'originalité mais par contre sa productivité est remarquable. C'est cette productivité qui permet le maintien d'une importante population d'oiseaux et d'une exploitation piscicole qui confère à l'étang un atout économique notable. En outre, le développement considérable des herbiers en fait un site remarquable pour le grossissement des alevins.

Le niveau trophique de la lagune a été évalué au niveau mésotrophe productif (conditions moyennes pour un milieu lagunaire).

Parmi les poissons on trouve des espèces sédentaires telles l'asthérine et la vipère de mer et des espèces migratrices entre mer et étangs comme l'anguille, le mullet doré, le mullet porc, le sparailon, le sar, la saupe et le loup. Des espèces marines s'aventurent accidentellement dans le chenal comme le saurel, le rouget et l'oblade.

L'essentiel de la production de l'étang est toutefois représenté aux 2/3 par les anguilles adultes. Biguglia est d'ailleurs le principal centre de production d'anguilles en Corse. La production du mulot vient ensuite en seconde position . La quasi totalité de la pêche repose sur des espèces migratrices à ponte marine.

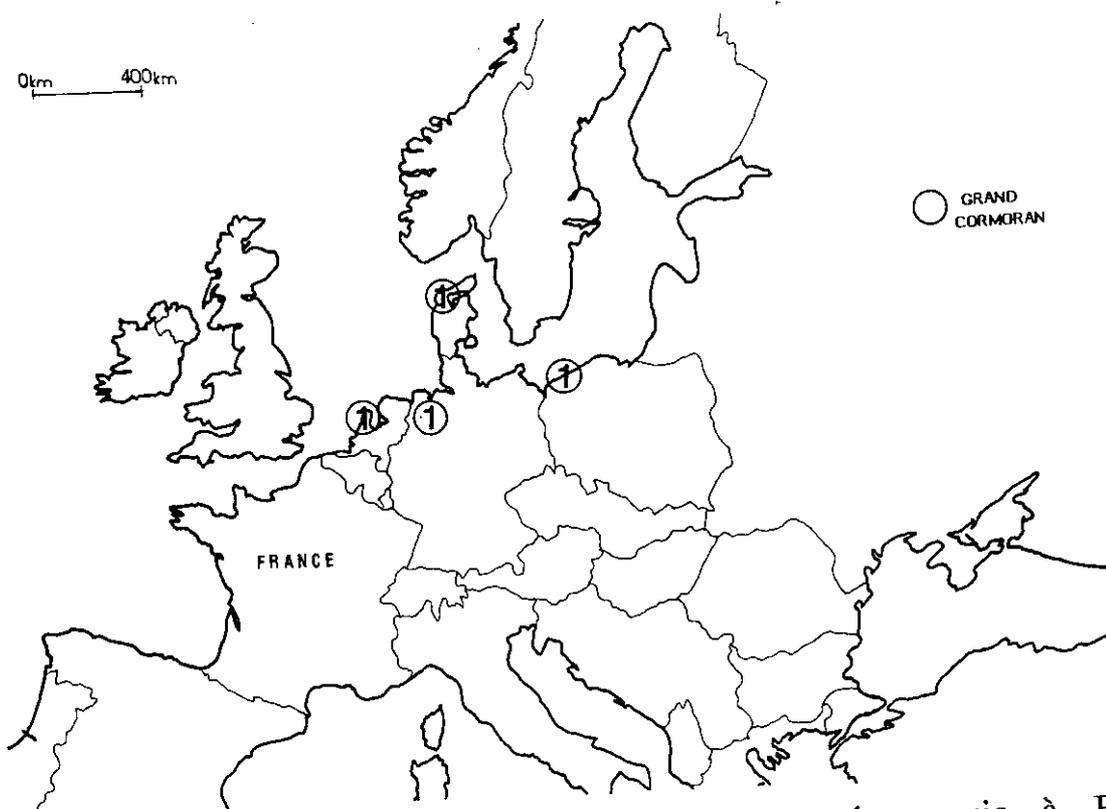


Figure 8 : Origine des Grands Cormorans bagués repris à Biguglia (informations C.R.B.C)

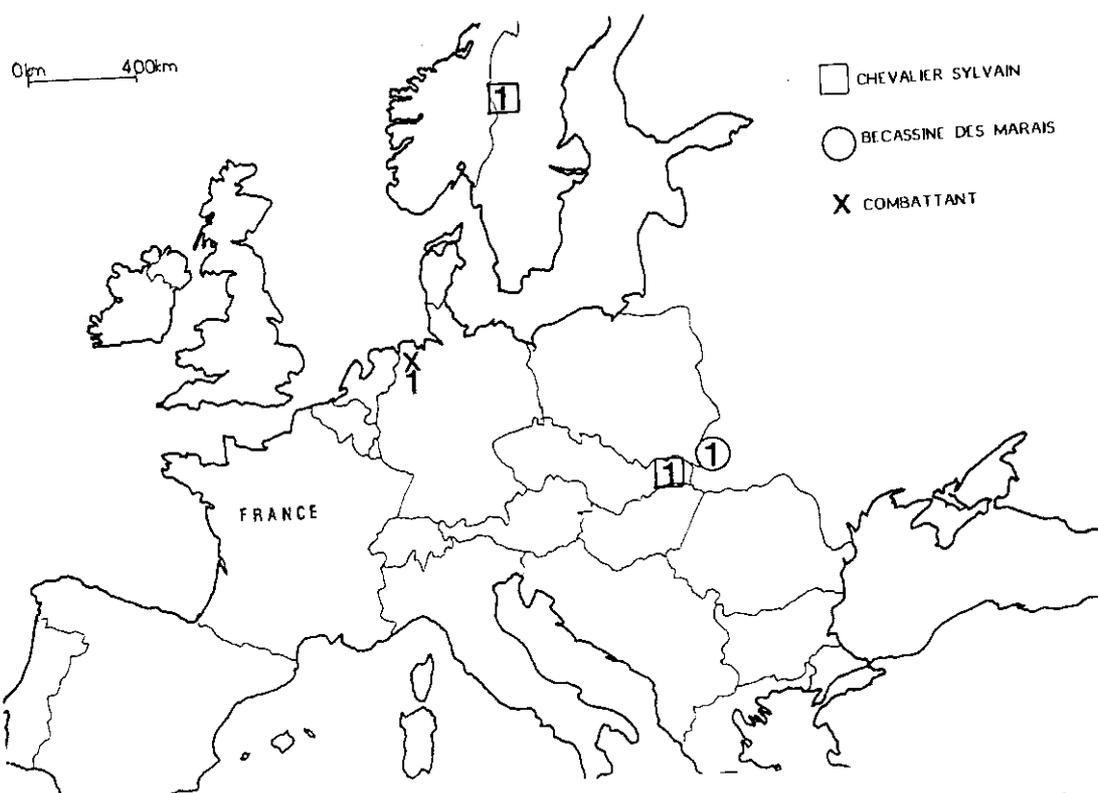


Figure 9 : Origine de trois espèces de limicoles bagués repris à Biguglia (informations C.R.B.C.).

Zone I : comprise entre les degrés 0 et 1 à proximité immédiate des communications avec la mer.
Les espèces sont franchement marines.

Zone II : comprise entre les degrés 1 et 2.
La macrofaune est caractérisée par la perte des espèces strictement marines mais on y rencontre encore des échinodermes : *Asterina gibbosa*, des holothuries et l'oursin *Paracentrotus lividus*. En ce qui concerne les végétaux, les posidonies sont remplacées par les cymodocées et les zostères.

La limite de cette zone est marquée par la disparition totale des échinodermes.

Zone III comprise entre les degrés 3 et 4.
Cette zone est dominée par des espèces mixtes, c'est-à-dire des espèces que l'on peut rencontrer en mer.

Zone IV comprise entre les degrés 3 et 4.
La macrofaune est strictement paraliq. La flore est caractérisée par l'apparition de *Ruppia spiralis*.

Zone V comprise entre les degrés 4 et 5.
C'est dans cette zone que la production phytoplanctonique est maximale. Le peuplement est composé essentiellement d'une **faune vagile** comprenant des crustacés détritvres, des gastéropodes brouteurs, des polychètes (exemple *Nereis*) et des larves de chironomes.

Les herbiers sont dominés par *Potamogeton*.

Zone VI comprise entre les degrés 5 et 6.
Elle représente le passage au paraliq lointain.
Toute macrofaune fixée disparaît pour laisser la place à un recouvrement cyanobactérien.

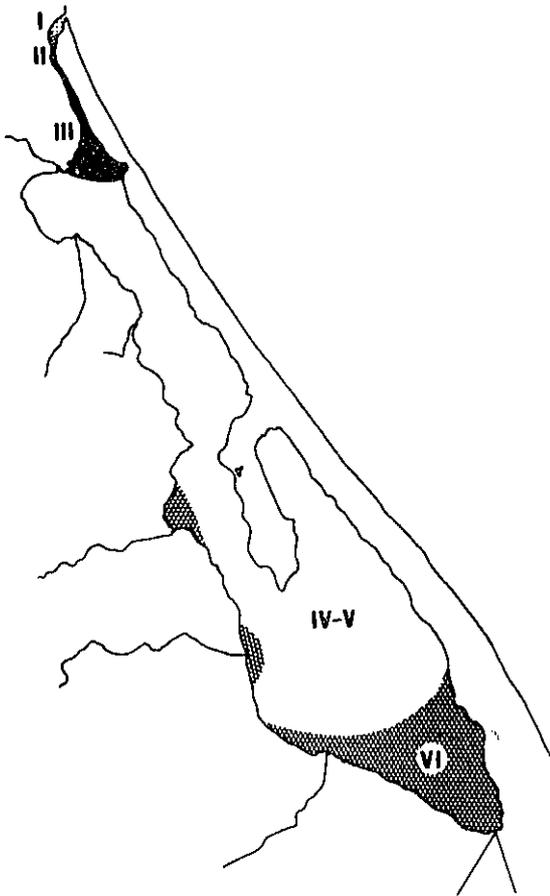


Figure 10 : Zonation écologique de l'étang de Biguglia (GHELORGUET 1983)

3 - LA PECHE

L'étang est exploité par un "fermier" qui emploie des pêcheurs. **25 emplois sont liés à la pêche.**

L'exploitation utilise les caractéristiques migratoires des poissons et repose sur l'alevinage naturel. La permance de l'ouverture du grau doit rester pour l'exploitant une impérieuse nécessité. Le mouvement migratoire des poissons est contrôlé par un barrage (bordigue). A Biguglia cette palissade est située au nord de l'étang, près du chenal, et relie les rives est et ouest.

Le barrage est ouvert de février à juin. Les alevins et les jeunes poissons de un à deux ans (mulets et loups), sensibles à une certaine dessalure et en quête de nourriture, pénètrent au printemps dans l'étang pour y poursuivre leur croissance.

Dès l'automne les poissons cherchent à regagner la mer pour s'y reproduire. Le barrage étant fermé de juin à février, les poissons retenus prisonniers y sont capturés grâce à de nombreux engins de pêche : bordigues (barrages), verveux, filets tramails et maillants.

Le verveux est un filet de pêche en forme d'entonnoir placé à l'extrémité de petites palissades en bois, roseaux ou filets, qui canalisent le poisson en déplacement. On l'utilise surtout pour la pêche à l'anguille, mais aussi pour l'atherine et le crabe vert.

Le filet tramail est utilisé pour pêcher les mulets et les loups, soit en calées soit en battues.

L'essentiel des captures (80-90 %) est constitué d'anguilles, les muges venant en seconde position. Bien qu'il soit difficile de chiffrer précisément la production annuelle, on évalue toutefois celle-ci à envrion **150 tonnes de poissons, principalement exportées vers l'Italie.**

4 - LES ATTEINTES AU MILIEU

Si les zones humides constituent le réceptacle des eaux du bassin versant, elles le sont aussi pour toutes les pollutions qui en sont issues.

Les zones humides sont, en quelque sorte, un bassin de décantation où s'accumulent des sels minéraux, des matières organiques, des pesticides et des détergents en provenance des villes, des industries et des activités agricoles situées en amont.

Cette situation générale se vérifie parfaitement dans le cas de l'étang de Biguglia : c'est le type de zone humide sur laquelle on recense tous les types d'agressions :

- pollutions d'origine industrielle, agricole, urbaine ;
- urbanisation anarchique dommageable pour l'écosystème;
- pression de chasse.

4.1. LES POLLUTIONS

4.11. Les Pollutions d'origine urbaine et industrielle

Des signes inquiétants

A travers les études déjà réalisées sur ce milieu, il semble que le comportement biologique de l'étang soit encore peu affecté en raison de son important taux de renouvellement. Cependant, l'apparition de phénomènes d'eaux rouges et la disparition récente de l'herbier à phanérogames, dans une anse du nord-ouest de l'étang, sont autant d'indices qui témoignent d'une altération des caractéristiques biologiques. Une évolution vers un état profond de déséquilibre est à craindre si des dispositions d'urgence ne sont pas prises.

Une étude récente, confiée au **B.C.E.O.M.** par le **Syndicat Intercommunal de la Marana**, et réalisée sur les conseils et sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute Corse, a eu pour objet de faire le bilan de la situation actuelle de l'assainissement et des pollutions qui en découlent.

Le Bassin versant

L'évolution récente des communes de Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana a été marquée par le développement de zones industrielles, la création de lotissements, et l'extension des agglomérations.

Les équipements d'assainissement varient selon les communes et les problèmes sont nombreux :

- disfonctionnement et sous-dimensionnement des postes de refoulement assurant la collecte des effluents.
- sous- dimensionnement des stations d'épuration.
- absence de station d'épuration dans les villages.
- absence de réseau d'assainissement dans certaines parties des communes.
- rejet des effluents sortants des stations d'épuration dans le canal de ceinture de l'étang.
- défaut d'étanchéité du réseau gravitaire.
- présence d'un nombre important d'établissements industriels et commerciaux qui sont raccordés au réseau public sans prétraitement spécifique ou qui déversent leurs effluents dans le réseau hydrographique ou dans les canaux qui aboutissent à l'étang.

Il est à noter la présence de 15 établissements vinicoles dont la production totale est de 300 000 hectolitres de vin par an et dont les rejets mal connus (infiltrations, ruissellements), aboutissent au moins en partie à l'étang ou à la nappe phréatique.

De Furiani à Casamozza, le long de la Route Nationale 193, 412 établissements industriels et commerciaux ont été recensés. 158 établissements ont des rejets polluants :

- 67 présentent une faible pollution

- 30 présentent une pollution moyenne ou un risque moyen
- 61 présentent une forte pollution ou un risque important.

Le cordon lagunaire

L'étang de Biguglia reçoit également des pollutions en provenance du cordon lagunaire. Elles proviennent toutes des habitations, lotissements, hôtels, ensembles pavillonnaires et centres de loisirs de cette zone.

Quand les dernières opérations de constructions seront achevées, on estime que la fréquentation du cordon lagunaire, en période estivale, atteindra le chiffre de 9 000 personnes environ.

4.12. Les problèmes liés à l'Agriculture

L'Agriculture est aussi une source de nuisances pour l'étang. Le déboisement préalable à la mise en valeur a entraîné la disparition du couvert végétal qui constituait l'environnement naturel des zones humides. Il en résulte une augmentation du lessivage des sols et l'apport à l'étang d'éléments terrigènes riches en sels nutritifs (naturels ou apportés par les engrais) et en biocides (cuivres, pesticides).

4.2. L'URBANISATION

En l'absence de toute règle juridique, l'urbanisation du cordon lagunaire s'est poursuivie à un rythme soutenu au cours des années 1970. Elle concerne aujourd'hui 300 des 700 hectares du site.

Depuis 1979, la publication de textes officiels règlementant la construction sur le littoral a freiné la tendance mais n'a pas pour autant stoppé l'urbanisation du cordon lagunaire et le sous équipement du site a induit le rejet d'effluents non traités dans l'étang.

Cette urbanisation désordonnée a aussi entraîné des défrichements abusifs et une défiguration des environs de l'étang.

A l'heure où, sur chaque commune, s'élaborent des documents d'urbanisme, il semble que les communes souhaitent "hisser" le cordon lagunaire au rang d'une importante station touristique littorale. Dans les documents proposés à la consultation des services administratifs cela se traduit essentiellement par la création de zones d'urbanisation future (zone NA).

Ces propositions sont assez inquiétantes pour ceux - Etat, Collectivités locales, mouvements associatifs - qui oeuvrent pour la protection d'un des sites les plus prestigieux de l'Ile.

Dans le respect du site et de ses caractéristiques, il faudrait contribuer à un développement maîtrisé et organisé et concilier protection et développement.

L'inobservation des lois et règlements est sans contexte à l'origine d'une situation qui peut être qualifiée de sérieuse et l'intervention du Conservatoire du Littoral n'en est que plus urgente.

Le respect des textes applicables en zone littorale naturelle :

- loi 83.8 du 7 janvier 1983
- loi 76.629 du 10 juillet 1976
- directive communautaire 79.409 du 2 avril 1979
- loi 86.2 du 3 janvier 1986 (loi "Littoral")
- loi 75.633 du 15 juillet 1975
- code des communes
- règlement sanitaire départemental

doit permettre une amélioration de la situation.

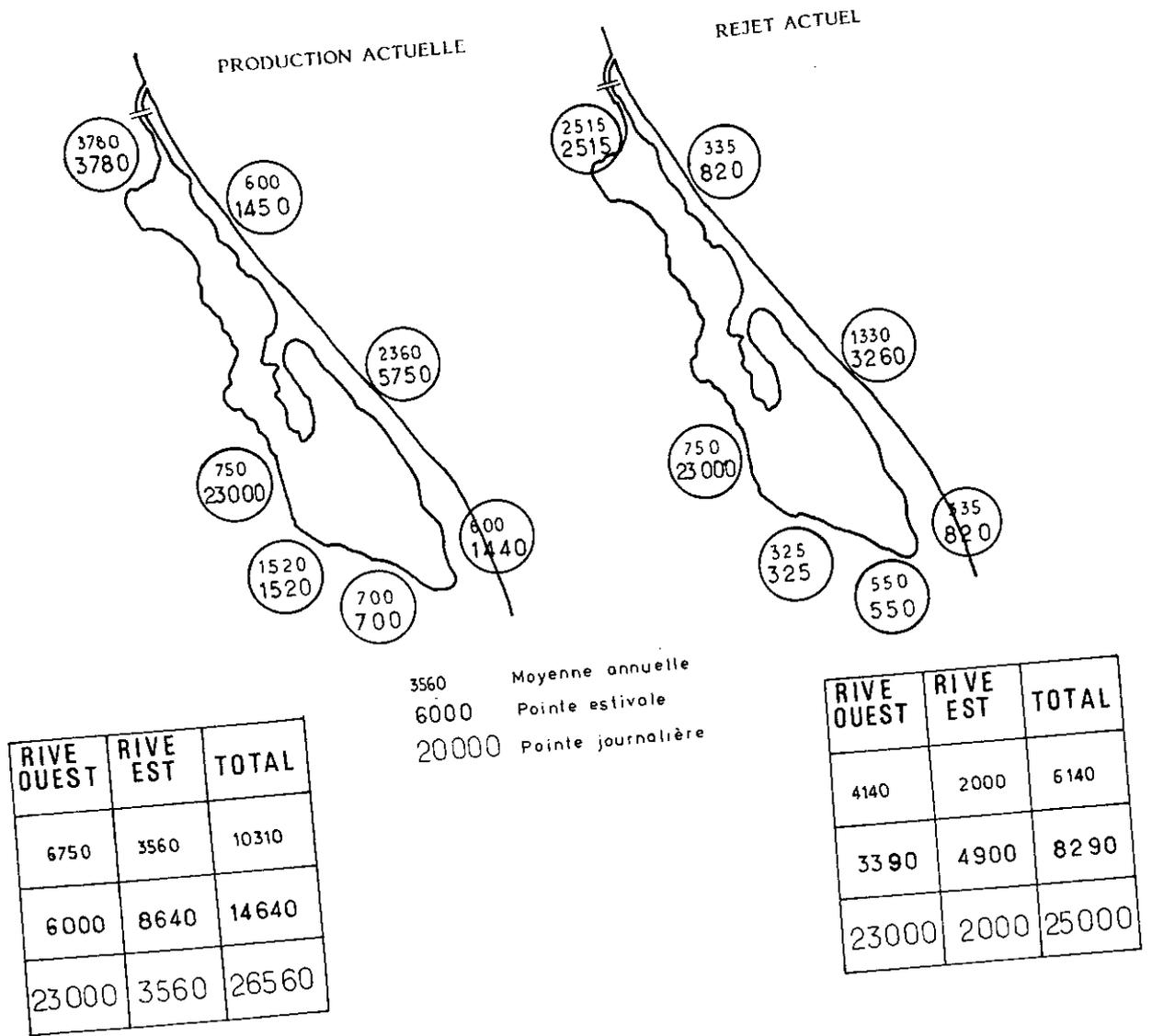
4.3. LA CHASSE

La chasse est un facteur de perturbation et de limitation qualitatif et quantitatif important. S'il est vrai que les grandes battues aux foulques (a travatta) qui engageaient des dizaines de chasseurs ont cessé depuis 1982, une chasse inorganisée depuis les rives, et un braconnage persistant à partir de bateaux à moteur, limitent les possibilités d'accueil d'oiseaux hivernants, et d'oiseaux nicheurs sur l'étang.

Actuellement il existe quatre réserves de chasse approuvées dans les environs de l'étang. Aucune n'existe sur le plan d'eau et une seule est située sur les rives (voir figure 12).

La régression des roselières, en raison de la mise en valeur agricole ou de l'urbanisation, constitue un important facteur limitant pour la nidification des oiseaux.

Les incendies des roselières, pratiqués par des chasseurs - pour mieux voir le plan d'eau - ou par les services de lutte antipaludique - pour détruire des gîtes larvaires de moustiques - suppriment également les habitats des oiseaux aquatiques, pour leur nidification et pour leur alimentation, alors que les vieilles roselières sont plus riches en insectes que les jeunes.



	POLLUTION PRODUITE (équivalent-habitant)	POLLUTION REJETEE (équivalent-habitant)	POURCENTAGE D'ÉPURATION	
RIVE OUEST	6 750	4 140	39 %	MOYENNE ANNUELLE
RIVE EST	3 560	2 000	44 %	
TOTAL	10 310	6 140	40 %	
RIVE OUEST	6 000	3 390	43 %	POINTE ESTIVALE
RIVE EST	8 640	4 900	43 %	
TOTAL	14 640	8 290	43 %	

Figure 11 : Situation des rejets urbains dans l'étang

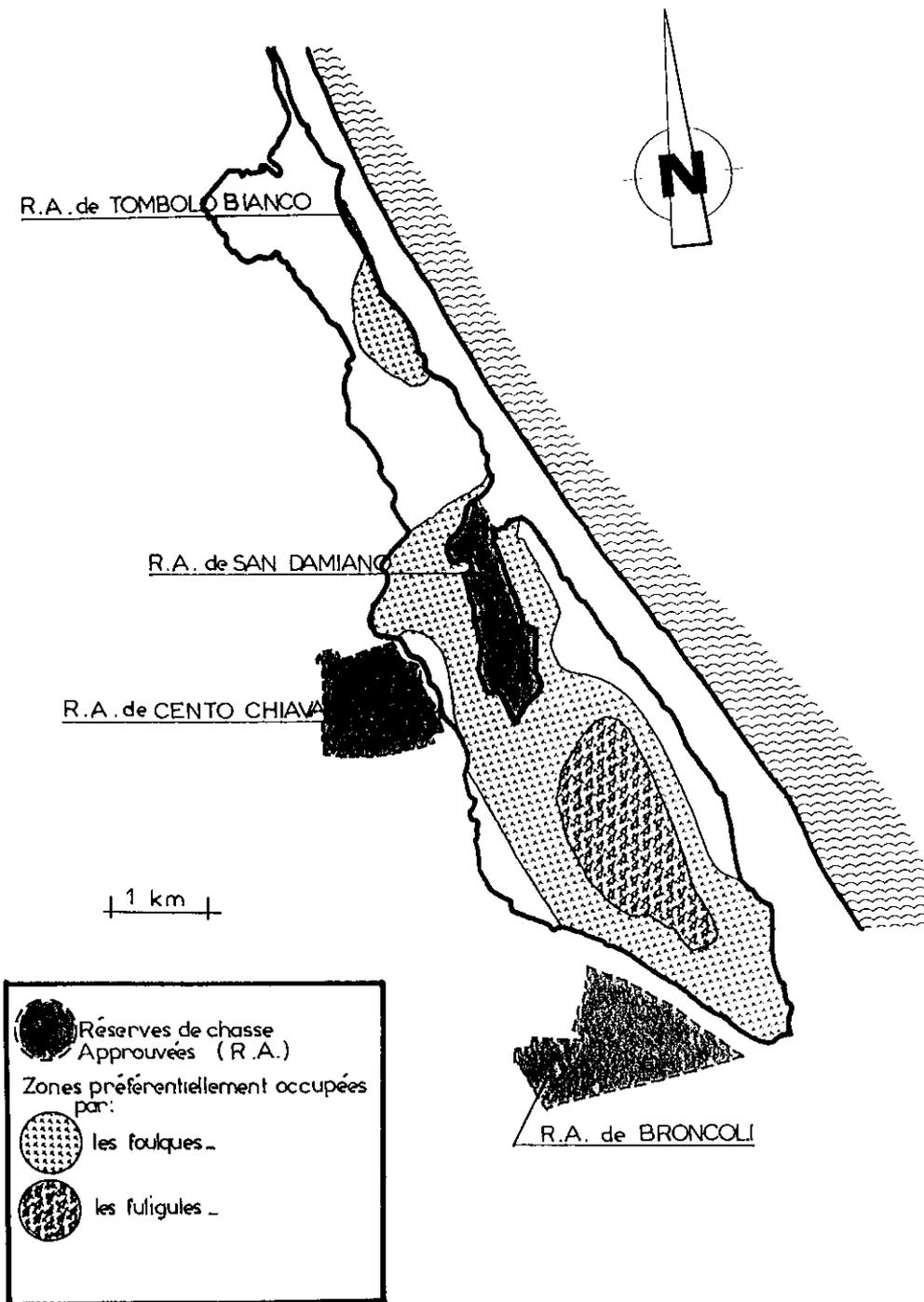


Figure 12 : Réserves de chasse dans les environs de l'étang et répartition des Foulques et des Fuligules sur le plan d'eau

5 - CONSERVATION - AMENAGEMENT GESTION

5.1. PERIMETRE D'INTERVENTION

Dans un premier temps, seul le plan d'eau sera acquis soit 1 450 ha et dans un second temps il est prévu de procéder à des acquisitions foncières sur les rives de l'étang et sur le cordon lagunaire.

Dans la perspective d'une maîtrise foncière publique assez large, le **département de la Haute Corse** va prochainement créer une Zone de préemption de 2 000 à 2 200 ha qui englobera, outre l'étang, les autres zones d'intérêt écologique telles que les roselières et les massifs boisés des rives et du cordon lagunaire.

Cette démarche aura pour but de préserver des espaces naturels vierges autour de l'étang afin de ne pas enserrer celui ci dans l'étau d'une urbanisation excessive.

5.2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

5.21. Maîtrise des pollutions

L'étude B.C.E.O.M. réalisée à la demande du Syndicat Intercommunal de la Marana présente les solutions les mieux adaptées pour parvenir à assurer un assainissement efficace.

Assurer la protection d'un milieu aussi sensible et vulnérable que l'étang de Biguglia constitue une opération délicate tant les phénomènes sont complexes et difficiles à appréhender. Cela nécessite une série d'actions diversifiées touchant aussi bien aux modalités d'aménagement et d'utilisation des espaces riverains qu'à l'hydro-dynamisme du milieu lagunaire et au contrôle des déchets solides et liquides.

Cette étude recommande globalement :

- de conserver tous les apports naturels et artificiels d'eau douce à l'étang
- d'envisager l'entretien du grau et son aménagement
- d'envisager un schéma d'assainissement pour sauvegarder la qualité de l'eau de l'étang en proposant notamment pour le lido une solution de rejet en mer.

La définition préalable d'un objectif de qualité pour un étang est une opération délicate. Il est en effet difficile de fixer le seuil des pollutions admissibles dans un milieu déjà très fortement sensible aux apports fertilisants d'un bassin versant présentant une surface d'alimentation de 180 Km². L'amélioration très significative de l'état de l'étang de Biguglia, passe toutefois par une diminution importante des rejets actuels. Il faut donc :

- interdire les effluents des caves coopératives de vinification sur le réseau collectif et envisager un traitement spécifique
- ne plus admettre le rejet dans l'étang d'effluents supplémentaires, même épurés
- améliorer et accroître les dispositifs d'épuration existants
- mettre en place un véritable schéma d'assainissement :
 - * **Rive ouest** : les actions doivent être spécifiques à chaque commune ou établissement industriel.
 - * **Rive est** : la réflexion doit s'orienter vers un assainissement de type collectif.

Ce schéma d'assainissement ne doit, en aucun cas, être considéré, comme le moteur d'une urbanisation exagérée mais doit viser essentiellement à remédier à la situation critique actuelle.

Le financement des équipements d'assainissement est d'ors et déjà inscrit dans les **Programmes Intégrés Méditerranéens (P.I.M.)** de la Communauté Economique Européenne à la demande de la **Région Corse**.

Il faut en outre organiser un suivi régulier de la qualité des eaux de l'étang. Mission qui pourrait être confiée au **Service Régional d'Aménagement des Eaux**.

La réussite de cette opération ne peut se concevoir que si les quatre communes concernées adhèrent à cette proposition d'assainissement et tout projet ponctuel d'assainissement doit être conçu de manière à s'intégrer dans le projet global.

5.22. Préservation de la végétation

Afin de préserver les habitats pour la faune plusieurs mesures de gestion sont à prendre :

- **protection et extension des aulnaies**
- **reconstitution des suberaies** sur la presqu'île de San Damiano et sur le cordon lagunaire
- **protection des roselières**

5.23. Conservation de la faune et gestion cynégétique

5.231. Contrôle de la chasse et arrêt du braconnage

Plusieurs mesures s'imposent :

- mieux **contrôler la navigation sur l'étang** et faire **stopper la chasse en bateau à moteur** sur le plan d'eau
- protéger d'une façon efficace - avec une réserve naturelle ou une autre procédure de classement - une partie non négligeable du plan d'eau et des rives dans la partie sud de l'étang, où toute forme de chasse serait interdite, et les dérangements (piétons, véhicules) seraient limités au maximum.
- prévoir une **protection juridique pour les roselières** dont aucun texte n'interdit la mise à feu en hiver. Refuge indispensable pour la nidification, zone d'alimentation très favorable, elles pourraient faire l'objet d'un classement par **arrêté de protection de biotope**.
- regrouper les chasseurs riverains au sein d'une association en vue d'une **gestion concertée de la chasse au gibier d'eau**.

5.232. Aménagements

Divers aménagements pourraient être réalisés pour la faune :

- **héronnières artificielles** dans le bois d'aulnes de la rive sud de l'étang avec constructions de nids et pose de silhouettes, procédés désormais fréquemment utilisés.

- **installation de radeaux**, comme reposoirs ou éventuellement pour la nidification des laridés

- **favoriser la nidification des canards de surface** : faucardage, nids artificiels et agrainage.

2.233. Réintroduction

Il sera possible de tenter des réintroductions quand les conditions de protection seront jugées suffisantes.

Deux espèces sont concernées, l'Erismature à tête blanche et le Pygargue à queue blanche.

5.24. Accueil du public

Il est tout à fait possible de concilier une bonne protection de l'avifaune avec une découverte de l'étang. De nombreux exemples existent en Europe où le public peut faire de merveilleuses découvertes sans perturber la faune.

Les expériences déjà menées dans ce domaine par l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse, dans le **mirador de Tombolo Bianco**, sont très satisfaisantes : des centaines d'enfants et d'adultes réalisent chaque année des observations d'oiseaux migrateurs depuis un mirador sous la conduite d'un animateur. Il serait souhaitable d'élargir cette expérience.

La découverte des vertébrés n'étant pas toujours très aisée dans la nature, il serait envisageable de réaliser une **maison de découverte de l'étang** avec des dioramas, des projections, des circuits vidéo qui permettraient de découvrir en direct différents aspects de la vie de l'étang (nidification, alimentation sur le plan d'eau etc.) et de ses rapports avec l'homme.

5.25. Relance des activités de pêche

Compte tenu des caractéristiques écologiques et des activités existantes, il apparaît que la vocation essentielle de cette lagune est la pêche de l'anguille et du muge.

Les estimations effectuées en matière de capture permettent de situer le rendement de cette lagune aux alentours de 85 kg/ha/an, ce qui constitue un rendement correct pour une lagune nord méditerranéenne.

En ce qui concerne l'élevage intensif de poissons, il apparaît clairement que le confinement du milieu interdit toute valorisation du plan d'eau.

Des études récentes **CEMAGREF - IFREMER** (1986) ont mis en évidence que si il est peu probable que la pêche soit améliorée sur le plan quantitatif elle peut très certainement être rationalisée.

L'amélioration des techniques de pêche dans l'étang lui même passe par une meilleure évaluation des stocks, des captures, et de leur répartition dans le temps et par celle des possibilités d'utilisation d'engins plus performants.

En ce qui concerne la pêche au barrage, l'ancienne bordigue, à l'entretien trop coûteux, est actuellement abandonnée et remplacée par des filets souples et des verveux. L'utilisation d'une bordigue moderne du type italien pourrait améliorer cette pêche sous réserve d'une étude de faisabilité technique et économique.

La mise en oeuvre de ces techniques et la réalisation de ces aménagements pourraient favoriser le passage de la pêche telle qu'elle est actuellement pratiquée à l'aquaculture extensive et donc à une meilleure gestion des stocks.

En tout état de cause, le développement de l'exploitation des ressources naturelles de l'étang ne sera possible que si l'amélioration du milieu est envisagée. Il faut en particulier s'attacher à limiter l'eutrophisation en assainissant les apports du bassin versant et en améliorant le renouvellement des eaux.

Une meilleure gestion de la communication avec la mer serait aussi souhaitable. Une ouverture permanente du grau doit permettre :

- de réduire le confinement du milieu et l'eutrophisation des eaux, limitant ainsi l'accumulation de matières organiques et les risques d'anoxie estivale,
- de favoriser les échanges migratoires de poissons entre la mer et l'étang.

La réduction de la longueur du chenal actuel serait sans doute souhaitable et la création d'un grau sur la plage de Tombolo Bianco assurerait un meilleur renouvellement des eaux dans la partie nord de l'étang et surtout dans l'anse du Fort qui reçoit actuellement des rejets non épurés.

Il serait aussi souhaitable de détruire l'ancienne bordigue (palissage en bois) inutilisée qui consitue un frein aux échanges hydrauliques entre mer et étang.

La réalisation des aménagements proposés, la conduite des études indispensables à la rationalisation des techniques de pêche ne peuvent être assurées que s'il y a une maîtrise foncière publique et des gestionnaires soucieux de relancer les activités de pêche et de protéger le milieu naturel.

L'aménagement de l'embouchure de l'étang fait actuellement l'objet d'une étude devant déboucher sur des travaux dont le financement est prévu dans le cadre des **Programmes Intégrés Méditerranéens**.

5.3. STRUCTURES DE GESTION

La gestion de l'étang sera assurée par le Département associé aux autres collectivités concernées au sein d'une association ad hoc. Le Département gère déjà avec des communes, 6 000 ha d'espaces naturels acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral en Haute Corse.

A Biguglia, celui-ci serait assisté de deux comités :

- un comité de gestion réunissant les communes, les exploitants, la Fédération Départementale des chasseurs, les associations de protection de la nature et les administrations concernées.

- un comité scientifique réunissant les spécialistes des disciplines concernées : ornithologie, botanique, hydrologie, hydrobiologie, aquaculture...

	NICHEURS POSSIBLES ET CERTAINS	NON NICHEURS	
HIVERNANTS	Grèbe castagneux Grèbe huppé Canard colvert * Busard des roseaux * Busard cendré Râle d'eau Poule d'eau Foulque macroule Bouscarle de Cetti Cisticole des joncs	Grèbe à cou noir * Grand Cormoran * Aigrette garzette Héron cendré Sarcelle d'hiver Fuligule milouin Fuligule morillon Harle huppé * Pluvier doré Pluvier argenté	Vanneau huppé Bécassine sourde Bécassine des marais Courlis cendré Mouette pygmée Mouette rieuse Goéland leucophée * Martin-pêcheur * Luscinole à moustaches Pouillot véloce * Gorge-bleue Mésange rémiz Bruant des roseaux
ESTIVANTS	* Butor Blongios * Héron pourpré Nette rousse Rousserolle effarvate. Rousserolle turdoïde	Grand Butor * Héron bihoreau Héron crabier Cigogne blanche * Flamant rose Oie cendrée Canard chipeau Canard siffleur Sarcelle d'été Canard pilet * Balbuzard pêcheur * Marouette ponctuée Huitrier pie * Echasse blanche * Avocette Grand Gravelot Petit Gravelot Gravelot à collier int. Bécasseau sanderling Bécasseau minute Bécasseau corcoli Bécasseau variable	Combattant Bécassine double Barge à queue noire Courlis corlieu Chevalier arlequin Chevalier gambette Chevalier aboyeur Chevalier culblanc * Chevalier sylvain Chevalier guignette Tournepierre Goéland brun * Goéland d'audouin * Goéland railleur * Sterne hansel * Sterne pierregarin * Sterne caugek * Sterne naine * Guifette moustac * Guifette noire Guifette leucoptère Phragmite des joncs

* espèces figurants sur la liste de la Directive Européenne 79.409

TABLEAU 1 : liste de l'avifaune aquatique observée régulièrement sur l'étang de Biguglia

- UN PATRIMOINE DE 6 000 HA D'ESPACES NATURELS LITTORAUX A GERER
- LE DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE PIVOT D'UN DISPOSITIF DE GESTION ORIGINAL
- UNE POLITIQUE FINANCIERE
- LA GESTION : UNE POLITIQUE DE PROTECTION-DEVELOPPEMENT
- LES RETOMBES ECONOMIQUES DE LA GESTION
- L'A.G.E.N.C. UN OUTIL TECHNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITES GESTIONNAIRES
- LES "AGRIATE" FLEURON DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET DE GESTION
- LE CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

UN PATRIMOINE DE 6 000 HA
D'ESPACES NATURELS LITTORAUX
A GERER

En Haute Corse, les douze années d'existence du Conservatoire du Littoral ont permis la constitution d'un patrimoine foncier collectif de 6 000 ha qui représente 20% des acquisitions réalisées sur tout le littoral français et place ainsi notre département en tête de tous les départements de France.

Il est essentiel de souligner le rôle actif que peut jouer une telle politique d'acquisition foncière. Tout d'abord, c'est une manière de protéger la nature contre toutes les formes d'agressions liées à l'usage anarchique de l'environnement. Ensuite, c'est un instrument efficace pour maîtriser l'urbanisation du littoral dans une région touristique. Et enfin, c'est un atout considérable pour le développement économique de l'île.

En effet, il serait erroné de considérer que la protection des paysages et des milieux les plus riches soit une simple mesure de "blocage" ou de gel. En Méditerranée occidentale, la Corse reste une des seules terres où le contact réel avec la nature soit encore possible. Son développement touristique est donc largement lié au maintien de cette qualité des sites.

En outre, la gestion des terrains acquis peut être conçue de manière active et la conservation, voire la restauration de la diversité écologique des milieux naturels ne sont pas incompatibles avec des activités agricoles, apicoles ou forestières, ni même avec des activités de loisirs telles que la chasse, la randonnée, les activités de plage, etc...

Pour les corses, l'intervention de cet établissement public, loin d'être une forme quelconque de spoliation, est bien au contraire un instrument qui permet la constitution d'un nouveau patrimoine collectif et permet de maîtriser, pour l'avenir, la consommation de l'espace.

L'intervention du Conservatoire du Littoral doit donc s'inscrire dans une politique de protection et de développement et pour que cette politique soit menée dans les meilleures conditions, le département de Haute Corse a mis en place depuis quelques années des instruments techniques et financiers particuliers.

LE DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE
PIVOT D'UN DISPOSITIF
DE GESTION ORIGINAL

En Juin 1984, le Conseil Général de Haute Corse a délibéré sur le principe d'une politique globale des espaces naturels afin d'assurer une gestion coordonnée des terrains acquis dans le Département par le Conservatoire du Littoral. Cette politique comprend trois niveaux :

1 - Tout d'abord, le Département prend en charge la gestion des propriétés du Conservatoire.

2 - Il délègue ensuite cette gestion aux communes ou groupements de communes concernés.

3 - Et enfin il s'adjoit l'appui scientifique et technique d'une association à laquelle il adhère : l'A.G.E.N.C.

Première étape : le 28 décembre 1984, le département a conclu avec le Conservatoire une convention aux termes de laquelle il a pris en charge la responsabilité de l'organisation technique et financière de la gestion des terrains acquis.

Depuis, des conventions particulières ont été conclues pour chaque terrain entre le département et les communes concernées. Ces conventions précisent les conditions dans lesquelles les municipalités assument avec l'aide financière du département, l'ouverture au public, la protection, le gardiennage et l'entretien des terrains. Dans le cas des "Agriate", un Syndicat Mixte, qui regroupe 4 communes et le département, a été créé et s'est doté d'un personnel recruté spécialement pour en assurer la gestion.

Une convention générale lie par ailleurs le département à l'Association pour la gestion des Espaces Naturels de la Corse (A.G.E.N.C.), association régie par la loi de 1901 et qui a été créée pour assurer, sur le terrain, en liaison étroite avec les élus et les services concernés, une activité de coordination, de conseil et de suivi des projets.

UNE POLITIQUE FINANCIERE

UTILISATION DE LA T.D.E.N.S.

Le département consacre le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles au fonctionnement des structures de gestion, à l'entretien des terrains et à leur aménagement. La fourchette de répartition est la suivante : 60% pour la gestion, 30% pour les aménagements et 10% pour d'éventuelles acquisitions. En 1987, le taux de la T.D.E.N.S. a été porté à 2%.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Les communes assurent aussi une partie du financement des frais de gestion à hauteur de 10% dans les Agriate et de 20% pour les communes où la superficie des acquisitions est moins importante.

LA GESTION : UNE POLITIQUE DE
PROTECTION - DEVELOPPEMENT

LA GESTION N'EST PAS UN GEL

L'acquisition d'un terrain par le Conservatoire du Littoral ne suffit pas à le protéger. C'est seulement au travers d'une politique dynamique de gestion que l'on peut concilier la préservation des richesses naturelles du site et son ouverture au public, voire son exploitation agricole, forestière ou cynégétique. Cette gestion relève d'une démarche de protection-développement volontariste et demande une parfaite connaissance du terrain, un plan d'aménagement et de gestion et un suivi régulier du milieu naturel et des activités humaines.

Avant la mise en gestion d'un site, celui-ci fait l'objet d'une étude préalable qui dresse un état précis des lieux : richesses du milieu naturel, histoire, potentialités, activités humaines, nuisances. Cette première étape permet ensuite de concevoir un plan d'aménagement et de gestion qui peut présenter plusieurs volets :

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

C'est au niveau de l'accueil et de l'information du public que se joue, non seulement l'image de marque du Conservatoire et des collectivités gestionnaires, mais aussi un peu celle de toute la Corse qui accueille chaque année un nombre important de touristes. Les zones les plus fréquentées sont donc aménagées : stationnement, accès à la mer, signalisation, information, sentiers de randonnée.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE

L'entretien et la surveillance font aussi l'image de marque des gestionnaires. L'expérience montre que rapidement une plage, une aire de stationnement, un sentier de randonnée, peuvent devenir des dépotoirs. Des efforts permanents sont donc faits pour éviter de telles situations et une surveillance estivale des sites, empêche le développement du camping sauvage et d'autres abus.

PRESERVATION DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET DES PAYSAGES

La préservation du patrimoine écologique et des paysages passe souvent par le contrôle de la fréquentation en interdisant par exemple la circulation des véhicules et le camping sur les dunes, ce qui permet de sauvegarder ces zones très vulnérables, ou encore en préservant les zones humides et les espaces boisés. Dans ce domaine, plus qu'ailleurs, une bonne connaissance du milieu et un suivi scientifique rigoureux sont indispensables.

AMÉNAGEMENT AGRICOLE, PASTORAL ET SYLVICOLE

Les aménagements agricoles, pastoraux et forestiers ne sont pas systématiques. Les propriétés du Conservatoire ont rarement une réelle vocation agricole ou forestière. Cependant, selon les cas, des aménagements sont réalisés dans ces domaines. Pour résorber les incendies d'origine pastorale et la divagation du bétail, des baux sont accordés aux éleveurs et des améliorations pastorales sont entreprises. Une convention type, autorisant l'installation de ruches a été mise au point avec les professionnels de l'apiculture. Les opérations de boisement qui sont réalisées lorsque les terrains s'y prêtent et la gestion des peuplements forestiers existants sont entreprises avec le service forestier de la DDAF ou l'Office National des Forêts.

GESTION CYNEGETIQUE

La gestion cynégétique se fait en collaboration avec les organismes et associations existants : Office National de la Chasse, Fédération Départementale des Chasseurs et Associations Communales.

PRESERVATION ET PRÉSENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

La préservation et la présentation du patrimoine culturel et historique sont une préoccupation constante et plusieurs opérations sont en cours comme la consolidation de

la tour de la Mortella et de l'escalier de la Cavallata dans les "Agriate".

Concevoir la gestion globale d'un site est bien sûr un travail technique, mais pour que cette démarche s'inscrive effectivement sur le terrain, la réflexion est conduite en liaison étroite avec le Conservatoire, les élus, les administrations et tous les organismes concernés.

La politique retenue doit aussi s'appuyer sur un consensus très large entre les gestionnaires et les usagers qui demande un travail de sensibilisation permanent. Ce consensus, qui n'exclut pas dans certains cas la fermeté, est le garant de la réussite car il est plus difficile de faire disparaître les mauvaises habitudes que de céder au laisser aller. En Corse, la plupart des terrains sans intérêt économique immédiat sont aujourd'hui presque toujours à l'état d'abandon et ne connaissent que des usages destructifs : le feu, les coupes sauvages de bois, la divagation du bétail, le camping sauvage, etc... une curieuse fatalité qui ne doit pas être acceptée dans un espace protégé.

SUIVI SCIENTIFIQUE

Parallèlement, le suivi scientifique du milieu naturel, permet de vérifier que les activités humaines ne nuisent pas à la préservation des équilibres écologiques et que les mesures de réhabilitation du milieu ont un effet positif. Les problèmes d'érosion du littoral, la protection des plantes rares et des boisements de genévriers sont actuellement les 3 priorités en matière de suivi scientifique.

Concevoir une telle gestion des espaces naturels littoraux afin de mieux tirer parti de leur potentiel biologique, culturel, touristique et agricole tout en préservant la forte originalité des lieux est une tâche nouvelle qui ne s'assimile pas à la gestion d'une zone agricole, d'un jardin public ou d'un musée. On comprend donc que les communes gestionnaires ne puissent, seules, assurer cette fonction. C'est pour cela que le Syndicat Mixte "Agriate", qui assure la gestion de plus de 10 000 ha, s'est doté d'un personnel approprié et que l'Association pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse (A.G.E.N.C.) a été créée. Cette cellule technique assure le travail de conception et permet une démarche comparable et cohérente sur l'ensemble des terrains de Haute Corse.

LES RETOMBEES ECONOMIQUES
DE LA GESTION

DES RETOMBÉES ECONOMIQUES

La protection des milieux naturels et des paysages est trop souvent assimilée à une mise sous cloche.

En vérité, la politique d'acquisition foncière menée par le Conservatoire du Littoral et la gestion des terrains acquis, telle qu'elle a été engagée par le Département de Haute Corse, relèvent d'une véritable politique de protection-développement.

Cette politique de gestion a donc des retombées économiques positives, certes difficiles à quantifier, mais qu'il est possible de définir.

TRAVAUX

L'aménagement des terrains acquis représente chaque année un investissement qui profite aux entreprises locales et principalement aux petits artisans qui sont les premiers concernés. Ainsi en 1988, ce sont près de 3 MF de travaux qui sont programmés. La majeure partie du financement sera assurée par le Conservatoire, le complément étant apporté par les Programmes Intégrés Méditerranéens, le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et le Département.

CREATION D'EMPLOI

La politique de gestion a contribué à la création de 6 emplois permanents et de plusieurs emplois saisonniers.

ACTIVITES AGRICOLES

De nombreux éleveurs utilisent les terrains du Conservatoire du Littoral. Deux d'entre eux bénéficieront déjà de convention pluriannuelle de pâturage et à terme, il est prévu qu'une quinzaine d'éleveurs bénéficieront de baux ce qui contribuera au maintien de certaines exploitations voire même à l'installation de jeunes comme cela a déjà été le cas dans les "Agriate". Les apiculteurs sont aussi concernés et un apiculteur de la commune de Tallone a déjà bénéficié de la convention type qui a été établie avec les professionnels et à terme 10 à 20

apiculteurs pourront être concernés. Des projets concernant l'oléiculture sont aussi à l'étude.

TOURISME

En matière de tourisme, si les effets sont difficiles à quantifier, il est évident que les retombées induites ne sont pas négligeables. Outre le fait que la protection d'une partie de notre littoral contribue à préserver l'image de la Corse auprès de ses visiteurs, la gestion permet peu à peu d'offrir des espaces naturels de qualités ouverts au public, bien équipés et bien entretenus. L'inventaire du patrimoine historique, écologique et paysager des terrains du Conservatoire doit progressivement déboucher sur la création de "petits produits touristiques" vers lesquels les professionnels du tourisme pourront orienter leur clientèle. Plusieurs projets de sentiers de randonnée sont ainsi à l'étude et certains sites sont déjà utilisés pour la randonnée équestre.

La visite de tours génoises, des sentiers de découverte du milieu naturel, des sites archéologiques, des expositions pourront être par exemple proposés au public et tous ces petits produits pourront contribuer à l'essor des activités touristiques.

L'AGENC : UN OUTIL TECHNIQUE
AU SERVICE DES COLLECTIVITES
GESTIONNAIRES

L'Association pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse est une association régie par la loi de 1901 qui a été créée par le Département. C'est une cellule technique spécialisée dans la gestion des espaces naturels. Elle fonctionne avec une équipe permanente de trois personnes, un réseau de chargés d'études et accueille régulièrement des stagiaires. C'est donc une structure qui dès sa création a été délibérément voulue souple et légère.

Son rôle : permettre une politique analogue sur l'ensemble des sites et assurer sur le terrain en liaison étroite avec les élus et les organismes concernés, une activité de coordination, de conseil, de conception et de suivi des projets.

Son intervention a lieu à plusieurs niveaux :

AUPRES DU DEPARTEMENT L'AGENC
ASSURE UNE FONCTION DE COORDINATION
ET DE SUIVI DU DISPOSITIF DE GESTION

AUPRES DES COMMUNES, ELLE ASSURE
UNE FONCTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Les communes qui ne disposent pas du personnel approprié pour le suivi complet de la gestion, sont appuyées par l'Association qui conçoit les opérations, établit les dossiers techniques et financiers, suit les aménagements et coordonne le dispositif de gestion.

L'AGENC ASSURE AUSSI UNE MISSION
DE SUIVI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sur le plan technique, toutes les opérations réalisées dans le domaine agro-sylvo-pastoral sont suivies et coordonnées avec les organismes administratifs ou de développement concernés. Une politique de suivi scientifique a été mise en place. La Région et le Conservatoire participent financièrement aux programmes engagés :

- Protection des espèces végétales rares
- Etude et régénération des peuplements de genévriers à gros fruits.
- Etude et suivi des problèmes d'érosion sur les plages.

- Etude du fonctionnement écologique des zones humides et de leurs potentialités.
- Inventaire et protection de la faune.

**L'AGENC FONCTIONNE AUSSI COMME
BUREAU D'ETUDE EN MATIERE DE GESTION
DES ESPACES NATURELS**

Elle réalise des études préalables et des projets de gestion et d'aménagement. Chaque étude rassemble les expertises très spécialisées de plusieurs chargés d'étude, fait leur synthèse et dégage les grandes lignes de la politique de gestion à mettre en oeuvre. Plusieurs études ont déjà été réalisées :

- Etude préalable à la gestion du site de Mucchiatana-Venzolasca (en collaboration avec l'Association des Amis du PNRC)
- Etude préalable à la gestion du site de Capandula-Rogliano (coll. Amis du PNRC)
- Etude préalable à la gestion du site de Pinia-Ghisonaccia (coll. Amis du PNRC)
- Propositions pour l'aménagement agro-sylvo-pastoral des "Agriate"
- Propositions pour une politique d'accueil du public dans les "Agriate" (en cours)

Des travaux sont aussi à son actif en Corse du Sud :

- Aménagement de la forêt d'Eucalyptus de Porto (en collaboration avec M.H. STEFANAGGI, Paysagiste)
- Histoire naturelle et humaine des Iles Sanguinaires et propositions pour leur aménagement et leur gestion,
- Santa Giulia, situation actuelle de l'Ecosystème "Etang" et perspectives d'avenir en vue de sa gestion (en collaboration avec le CEMAGREF)
- La signalétique dans les Réserves Naturelles,

**EN MATIERE D'INFORMATION,
L'AGENC REALISE DES EXPOSITIONS,
DES PLAQUETTES ET DES DEPLIANTS.**

LES "AGRIATE"
FLEURON DE LA POLITIQUE
D'ACQUISITION ET DE GESTION

JADIS UNE TERRE D'ABONDANCE

La dénomination de "désert", introduite au cours du siècle dernier par des visiteurs anglais à la recherche d'exotisme, est malheureusement trompeuse. Couvert d'un maquis dense, qui donne au paysage un aspect sauvage, le massif des "Agriate" est bordé par une côte rocheuse et découpée, jalonnée de criques et de belles plages avec, à Saleccia, le plus important boisement naturel de pin d'Alep de toute la Corse, et, à l'embouchure de l'Ostriconi, les dunes les plus étendues de Corse.

Comme l'éthymologie du nom "Agriata" l'évoque, le massif a été longtemps une "terre d'abondance". Les populations limitrophes y pratiquaient l'élevage et la fertilité de son sol attirait les cultivateurs du Cap Corse qui venaient par bateau ensemençer et récolter les céréales sans toutefois s'y fixer à cause du paludisme, des incursions barbaresques et peut-être même du manque d'eau pendant l'été. De nombreux vestiges témoignent de cette activité, comme les "pagliaghj" en pierres sèches, qui forment parfois de véritables hameaux.

Après la première guerre mondiale, l'agriculture, qui avait déjà reculé au début du siècle, est abandonnée et l'élevage régresse progressivement comme partout en Corse.

DES MENACES

Entre 1950 et 1960, le développement touristique redonne tout à coup une valeur à ces rivages désertés par les éleveurs et les agriculteurs et en peu de temps, la quasi totalité de la façade littorale fut achetée par des groupes financiers. Dans les années 70, des parcelles communales elles-mêmes, étaient vendues. Devant ces menaces de morcellement et de banalisation d'un aussi vaste espace naturel, la totalité des "Agriate" fut inscrite à l'Inventaire des Sites. Par la suite, le Conservatoire apparut aux communes comme l'instrument foncier privilégié pour conduire une politique globale tendant à sauvegarder l'intégralité paysagère de la façade littorale et à orienter les futurs hébergements vers la périphérie du massif.

TERRE DE TOUS

Dans cette perspective, la démarche du Conservatoire a été progressive. Couvert par une zone de préemption, le périmètre d'intervention, composé de grands domaines de plusieurs centaines d'hectares, a été investi au coup par coup, en saisissant les occasions et en accordant une priorité aux parcelles qui commandaient les accès. 4 950 ha ont ainsi été acquis par le Conservatoire. Avec les terrains communaux, c'est un site unique qui regroupe, entre St Florent et l'Ostriconi, près de 10 000 ha de patrimoine public sur une côte sauvage, vierge de toute urbanisation sur 35 km.

Cela constitue, d'une certaine manière, un retour à l'histoire puisque les "Agriate", avant les inféodations et les concessions accordées par la République de Gênes et l'Ancien Régime, étaient terre de tous, librement utilisée par les communautés rurales.

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES AGRIATE

Mais cet effort d'acquisition serait vain s'il ne s'accompagnait pas de la mise en place d'une gestion, fondée sur un accueil du public et une utilisation des ressources naturelles compatibles avec le maintien, voire la restauration, de la qualité et de la diversité du milieu.

Le Syndicat Mixte des "Agriate" a été créé en 1984 pour mener à bien cette politique de gestion active des terrains achetés par le Conservatoire. Il regroupe les quatre communes de Palasca, San Gavino di Tenda, Santu Pietru di Tenda, Saint Florent et le Département de Haute Corse. Son siège est à Santu Pietru di Tenda et il dispose de son propre personnel : un secrétaire général et deux agents de terrain.

PREMIERES ORIENTATIONS

Concevoir la politique de gestion à mener n'est pas la tâche la plus aisée. Pour cela, le syndicat disposait dès sa création, d'une "étude préalable à l'aménagement des "Agriate"" réalisée par J.M. CASTA et qui dresse l'inventaire du patrimoine écologique, historique et humain de l'ensemble du massif des "Agriate". A partir de cet "état des lieux" le syndicat a demandé à différents concepteurs de

définir des propositions précises en matière de gestion. Cinq grands thèmes ont été retenus :

- Accueil du public
- Aménagement agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies
- Inventaire et valorisation du patrimoine bâti
- Inventaire et valorisation du patrimoine culturel
- Gestion cynégétique

Ces études, débattues, modifiées, amendées par les élus du syndicat, deviendront le programme d'aménagement et de gestion des "Agriate" pour les années à venir.

D'ores et déjà, sans attendre les rapports définitifs, le syndicat a commencé à mettre en oeuvre les actions de sauvegarde les plus urgentes : restauration du toit de la "ferme" d'Ifana, amélioration de la piste de Saleccia. Installation d'un éleveur à Logu Pianu. Restauration -extension d'une ancienne bergerie pour un centre d'information et des locaux de service à Saleccia, surveillance estivale à Saleccia et Malfalco, entretien des plantations d'arbres réalisées à Malfalco par l'ancien propriétaire.

Ici l'enjeu est important. Il peut faire des "Agriate" une opération exemplaire d'aménagement du territoire, en faisant la démonstration que la protection des paysages et du milieu naturel, loin d'être une mesure uniquement "conservatoire", peut jouer un rôle constructif dans le développement.

